# La famille Munchen 

par Lonis Wition.

Les Origines.
Suivant certalnes indleatlons la farnille Munchen serait originaire de la Sulsse, du canton de Bále ou de celui d'Argovie. Et ce serait da la sulte d'événements politiques qui ensanglantèrent le pays au $13^{\text {me }}$ ou au $14^{\text {man }}$ siẻcle qu'elle aurait omigre et se seraitt fixée en Rhenanie.

Ce qui est certain c'est qu'en 1415 nous rencontrons le $<$ Burgmann: Jean Munchen cumme signataire du a Weistum * de Schomecken. L'archevéché de Tréves acquit entre 1384 et 1443 la forteresse de Schonecken, jusque là fief de la maison de Luxembourg. (I) En 1534 on cite un s Burghaus * à Schoenecken nommé le eMunchshaus \%. Schonecken faisant partie de la principauté ecclésiastique de Tréves, ćest la ra'son pour laquelle la famille Munchen n'apparalt pas dans les recensements des feux du duché de Luxembourg et comté de Chiny de 1528, 1611 et 1656. En 1684, nous trouvons ả Therich près de Cochom le nom de $*$ Munch \%. Ici les relationss sont plus probables, quoique nous ne possedions aucune donnée préeige à ce sujet. Mais l'origine du nom est probablement \& Munch \%, ensuite, comme on disait \& a Munchen \% ou \&a Munchens 3 , le nom a gardé cette forme. Il va de cette famille comme de la srande majorité des familles bourgeoises, dont nous avons essaye a retrouver les origines : nous nous trouvons arréte par $\leqslant l a$ grande coupures que forme pour le Luxembourg la guerre de Trente Ans. Ravement on réussit à dépasser le XVII"" siècle, avec les recherches généalogiques concernant nos familles bourgedises.

Il est donc presque certain que la famille Munchen s'est établie à Dudeldorf, dans l'Eifel Iuxembourgeoise, après 1656, et meme après 1659, en tout eas peu avant 1682 . Fn effet a ee moment apparait GASFARD MUNCHEN, qui doit a l'église de Dudeldori la somme de 30 écus (Taler) luxembourgeois, et ce à cause de sa belle-mère Anne Peltzer; Jean Eland senion signe comme garant. De toute fagon, ce fut apres la guerre de Trente ans qui, pour nos régions, ne finit qu'en 1059, que la famille Munchen quitia les terres de l'electeur de Tréves, pour se fixer sus le territoire du duché de Laxembourg.

I a) GASPARD MUNCHEN epouse vers 1678 Anme Peltzer, izsue dune vicille farnille bourgeoise de Dudeldori qui était arrivée à une grande aisance par la filature de la laine (Wullenweberei), infustric des plus forissante de la region. Gaspard Munchen continua d'ailleurs

Le métier de ses beaux parents en y joignant encore l'elevage du mouton. Nous lui connaissons deux enfants :
II. a) JEAN-NICOLAS MUN. CHEN, né en 1685 à Dudeldory. II


Jean-Nicolas Munchen (Ifa) Photo Eernhaeft d'aprés un tableen qui a dispartu. était ecoutète et occupait le poste de Juge de paix dans sa ville natale ou il cleceda le 31 décembre 1756. Il Evait épousé Catherine Brand; de cette unlon nous connaissons trois 111s.
II. b) MARIE-MADELEINE MUNCHEN épouse Christophe Brand. (2)
III. a) JEAN-NICOLAS-CHARLES MUNCHEN, marehand bourgeois et filateur de laine. Il étalt marie deux fois et eut de chaque lit une nombreuse postérite. Poursuivre cette derniere sortirait du cadre de la présente étude. (3)
III. b) NICOLAS MUNCHEN, promu dees 1749 bachelier de la fa. culté des Arts de Trèves (4), devint notaire et juge de paix a Dudeldorf. Ses patentes sont datfées du 16 aout 1759 . Né ă Dudeldori en 1728, il y decéda en 1805. Il avait épousé Frédérique Liest d'Aix-la-Chapelle. Ses enfants furent:
IV. a) DOMINIQUE-CONSTANTIN MUNCHEN, dont nous re parterons on annexe.
IV. b) VENDFLIN MUNCHEN, né le 13 mai 1765, ilt des études de théologie. Il était préfet (Praefekt) à l'acadérnie impériale (K. K: Theresianfsche Ritterakademie) à Vienme, avant de devenir prescepteur dans une famille noble. Rentré en son pays natal, il devint le premier curé de la nouvelle paroisse que le régime français avait crste à Buchholz (Eifel), dont le nom avait ét.\{́ repris de l'ermitage tout proche et qui joue son rôle dans a Osterquell $>$ de Clara Viebig. Pendant l'empire il avait été chargee de la formation du corps enseignant du Département des Forēts, pour la partle dépendant de 1a. sous-prefecture de Bitbourg.

Grand ami de la nature, il tit aménager des promenades et créa le belvedere de Manderscheid dont il fit les honneurs au futur roi Frederic Guillaume IV, 10 3, 11, 1833.

Le futur éveque suffragant ac Troves, Kraft, quit avait ête son chapelain, lut consacra un pleux sowvenir dans sa biographie de l'eveque Arnoldi.

Munchen décéia en 1837. (5)
IV. c) ARNOULD-DONAT MUNCIEN, né en 1767, était étudiant au collège de Luxembourg en 1789 . Il acquit en 1813 le chateau de Dudeldorf, le vendeur etant le baron de Salis, (6) Il avait deux tils:
V. a) NICOLAS MUNCHEN, né à Wadern (Trèves), le 19. 10. 1794. Nembre du chapitre de l'église métropolitaine de Cologne depuis 1832, il en devint le prévót, le 5. 10. 1853. Secrétaire prive de l'archevéque comte de Spiegel (le protecteux de Hermes), Munchen resta dans l'administration archiépiscopale sous les trois suecesseuxs de Spiegel. (7)

Ses connatssances etendues en drolt canonique ( $\&$ Das canonische Gerichtsverfahren und Strafrechts) furent sürement de la plus grande utilité à ses supérieurs dans leur lutte contre lhermésianisme et leur conflit avec l'Etat prussien. (8)

Munchen déceda le 29. 1. 1881 à Cologne, oú une plaque dans le chour de la. Cathedrale rappelle son souvenir.
V. b) FRANCOLS MLNCHEN, docteur ell médecine et en pharmacie, était allé s'établir à Bastogne où il mourut le 19 septembre 1864 , ágé de 56 ans. Il avait un fils :
VI. a) CONSTANTIN MUNCHEN.
IV. d) MARIE-ANNE-JEANNE MUNCHEN, nóe en 1772 , morte en 1842. Elle avait épousé en premieres noces un officier françats, le lieutenant-colonel de cuirassiers Claude Plerron, dont elle eut une fille, marte a Diekirch. Elle convola en secondes noces avec PaulEmile Jurion dont elle eut un fils Vendelin Jurion (1806-1892), maine de Diekirch, directeur général de l'Intéricur et procureur général.

III, e) JEAN MUNCHEN, né à Dudeldorf en 1734, avalt été pendant la guerre de sept ans cadet au régiment du due de Saxe-Gotha, sous le commandement de Hubert Ge Mangeot, en garnison is la citadelle d'Anvers. Fientré dans son Eifel natale, il épousa Marguerite Tyllion, fille du notatre Tyllion de Vianden dite Rademacher, du nom de sa maison patemelle. Jean Muschen etalt notaire et plus tard matre de Dudediort.

Du temps qu'il était commissaire de la Republique sous le ré gime francals, sa altuation devint peu enviable au moment oú un peu partout les paysans silnsurgerent sontre la conseription. (9)

Parms ses neut enfants il $y$ a lieu de mentionner :


JEAN MUNCUIEN (III $c$ ) Tableau app. zux heric. Muncher-tiraf.
IV. e) MARGUERITE MUNCHEN nee en 1763, epouse Maurice Inguel.
IV. f) JEAN-PIERRE MUNCHEN, né te 24. 6. 1766, requt ses patentes de notalre, le 9. 11. 1790. (10)

II se peut que ce soit lui le Pierre Nunchen qui etudiait au collège de Luxembourg, on 1780.

Commissaire mmicipal de Dudeldorf vers 1799, il Etait membre honoraire de la Société archéologique de Luxembourg, lorsqu'il mourut en 1857 . (11)
IV. g) JEAN-JACQUES MUNCHEN, né le 20. 8. 1768, fut \& होंu. curé de sa paroisse natale en 1794 , conformément à une prérogative


* Norge'do de speicher repreesentant le cure mivathen.

dont les habitants de Dudeldorf ettaient nantis depuis 1654 et qui était urique dans les pays de Luxembourg et Tréves. Après a voir eté consacre prestre (ce qui n'avalt pas encore ettel ie cas), Munchen enira i. la cure de Dudeldorf od il resta jusqu'en 1808 .

Cure de Heidweiler, de 1808 à 1817 , il arriva cette méme année a Spelcher pour ne quitter cette localité qu'à sa mort survenue en 1857.

Ce petit homme dont les traits ont été perpétués grace aux ts. meuses terres cuites de la région, étail un véritable original.

Il parait que de nos jours encore, l'on se raconte dans la réglon les annedotes les plus typiques sur ce vieux curé, qui étaít toujours vétu a lancienne mode et qui savait comment prendre ses paroissiens. Nous en voulons pour preuve le sermon d'un certain Vendredi-Saint. Tourné vers le sépulcre du Christ il stexclama: \& Da liegst du nun nackig und plackig; die Juden haben dich gepelnigt und mit Darnen gekrönt, sic hahen dich gekreuzigt - num ist es noch dein Glück, dass du nicht unter die Speicherer gefallen bist, sonst war's dir noch schlimmer ergangen.s (12)

Monsiaur Charles Munchen de Luxernbourg possede une de ces statuettes qui porte la marque \& Speicher 1901 * et qui servit de modele a l'effigic de l'abbé reproduite sur les billets du \& Notgeld * Emis par cette commune en 1920 .

Nous reprodivisons un second modele de statuettes.
IV. h) SOPHIE MUNCHEN, née


L'abbe Jean-Jacques MULNCHFN (IVg)
App. a M. Charles Muachen. en 1767 épouse S. Wolff.
IV. j) ROBERT MUNCHEN, né en 1783 , est surement identique au Jean-Robert qui, suivant l'enquête que le préfet Jourdan fitt faire sur les tanneries, en possédait une dans l'arrondissement de Bitbourg (1811). (13)
IV. 1) PHILIPPECHARLES MUNCHEN (177-1858), dont 1 a biographie suit en amnexe, epousa Eléonore Well qui lui donna sept enfants :
V. e) MATHIAS MLNCHEN, nê en 1806, tué en duel a Liège alors qu'il y fatsait ses études à गuniversité.
V. (1) MADELEINE ELEONORE MUNCHEN, née a Luxem. bourg en 1808, Epousa le 11 aout 1831 son mousin Jean-JacquesMadeleine Wizlmar (1792-1866), le second des cinq fils du gouver. neur civil du Grand-Duche, Jean-Georges-Zacharie Willmar (17631830). J.J. Willmar fit egalement partio de 19 milee nationale

Iuxembourgeoise. II exerca suecessivement los fonctions de membre de la Commission de Gouvernement Grand-Ducal en 1831, de procureur général d'Etat à la Cour supérleure de justice en 1840, de membre des Etats en 1841 et de conseller municipal de 1848 à 18̄̄3. Il avalt été également president du gowvernement, 1849-1853, consciller d'Etat, et conseiller à la cour supérieure de justice.


Les Epoux Willmar-Munchan.

Son épouse Madeleine-Eleonore Munchen décéda le 26 novembre 1888 au couvent des Dominicains (aujourd'hui clinique St. Francots), où elle avait habité a partir de 1839. Avec sa mise démodée, sa coircure \& Louis-Philppe * et la caniche blanche qui ne la quitta jamais, Madame Willmar-Munchen était devenue une des figures les plus typiques du vieux Luxembourg. (14)
V. e) JEAN-PIERRE MUNCHEN, né le 14 décembre 1809 à Echtermach, a été décrit de la façon sulvante par M. Noppeney d'aprés le dessin de Fresez date de 1838 : <La pureté de son beau profil semble souligné par le bandeau de taffetas noir, recouvrant l'wil droit pertu en sa petite enfance.* (15)

Le 4 mars 1838, Munchen fut mottellement blessé en duel par le lieutenant prussien de Voigts-Rhets, le frôre de eclul qui devait devenir l'époux de sa nièce Laure. M. A. Calmes (16) raconte ainsi cet èvenements tragique :
\& Le 7 mars 1838 le Journal de Luxembourg dolt relater qu un duel all pistolet a eu liell all Limpertsberg entre un jeune avocat de Luxembourg et un officier prussien de la garnison de Nayence de passage è Luxembourg, et que le civil est mort le lendematn. Le journal cache les noms, puis devient muet. Le 14 juillet 1838 , sans dire de quoi il s'agit, il informe ses lecteurs qu'un jugement du consell de guerre de Mayence a condarné è mort un licute nant von Voigts-Phetz pour avoir tué son adversaire on duel, et Infligé dix années de forteresse au lieutenant von putthammer, son temoin, mais que le roi de Prusse a daigné commuer la condammation du mourtrier en $d t x$ ans de forteresse et celle dut te. moin en trols ans.
c Ce duel avait été provaqué par la victlme. Son attitude au bal du maruij-gras au Casino militaire, qui aurait été inconvenante, avait amené le lleutenant von Volgts. Phetz, du $35^{\text {nr }}$ régiment a'infanterie prussienne alors en garnison à Mayence et detaché tem-
porairement à l'artilleric de forteresse à Luxembourg, à proposer a ses camarades de ne plus inviter Munchen au Casino. Rien n'avalt cependant été dècide. Mass, apprenant la proposition d'exclusion dont il avait été l'objet, Munchern fit provoquer l'affteler en duel, au moment oủ celui-ci était déjà dans la chaise de poste qui devait le ramener à Mayence. Les témoins, le lieutenant von Putikammer et l'avocat Moyer, tenterent loyalement une conciliation, a saquelle l'optacier etait dis. posé, mals qui se heurta à l'obs. tination de l'avocat.
cLes adversaires se rencontrẻrent derrière une ferme au Limpertsberg. Munchen tira le promier et manqua son adversaire. Celut-ci rlposta en visant les jambes, mais il l'attelg. nit au bas ventre. Munchen mourut le lendemain 5 mars. Le témoin von Puttkammer fut gracié en juillet 1838 et VoigtsFhetz en octobre de la même annee. :

Nature combative, Munchen étalt handicapé par 1a perte de son wil droit ; il existajt donc peu de chances que le duel eût pour lui des conséquences autres que néfastes. De plus le sort tragique de son frere aine aurait do lui ins-


ISAN-PIERRE MLINCHEN. pirer plus de circonspection.
V. 1) FRANÇOTS-CHARLES MUNCHEN (1813-1882), (qui sera traité par M. J. Mersch en annexe) et son épouse Marguerite-Ange. Hque Pescatore eurent trols enfants :
VI. b) Eleonore-Dorothée-Wilhelmine dite LAURE MUNCHEN, nôe le 25. 11. 1842, épousa le 3. 7. 1861 le majok-géneral Constantin-Bernard de Voigts-Rhetz, qui etait depuls le 12. 8. 1860 commandant de la forteresse tédérale de Luxembourg.

Né à Seesen (Harr), le 16 ju1llet 1809, lue Guillaume-Victor de Voigta-Rhetz ( +1841 ) et de Dorothée d'Uslar ( +1865 ). Il était entre au service du $9^{\pi x}$ régiment dinfanterie prussien a Kolberg comme \& Porte epee-Fahnrich $>$, le 12 octobre 1826. Sous. teutenant en 1829, Heutenant en $I^{\circ \prime}$ en 1840, major en 1817, lieutenant-colonel en 1853, ayant appartenu qualque temps avant à l'état-major des IV ${ }^{\text {ne }}$ et $\mathrm{V}^{* *}$ corps d'armée, il commande en 1857 le $19^{\text {a- }}$ refiment a'infanterte. Nous le retrouvons deux ans Dlus tard comme directeur du département de la guerre, au ministère do la guerre. (17)

## -

Commandant de la forteresse de Luxembourg du 12 juin 1860 a janvier 1863, il fut nommé commandeur de la $7^{\text {re }}$ division avec le grade de lieutenant-général. En 1864 il êtait commandant de la garnison fédérale de Francfortsur-le-Mein et premier fondé de pouvoirs de la commlssion militaire fédérale, dans la mème ville. Chef d'état-major, il se distingua durant la carrpagne de 1866 contre l'Autriche. (18)

Gouverneur general du Hanovre en 1866 et commandant en chet du $\mathrm{X}^{\mathrm{ms}}$ corps d'armée, il recut lc grade de général dinfanterie en 1868.

Quoique, pendant la guerre franco-allemande, il se soit talt remarquer lors de l'encerclement de la place de Metz*), Bts marck jugea ses attaques de cavalerie sinsensees et impos stbles. > (19)

Rentré à Hanovre le 25. 6 .


Le general won VOTGTS-RHETZ (VI 6) 1871 après une absence de onze mois, de Voigts-Rhetz fut fêté en vainqueur. La réception au eours de laquelle il recut une couronne de lauriers en or fut möme relatée dans un de nos joumaux. (20)

D'outre. Rhin, les VolgtsRhetz suivaient d'un tout autre ceil que leurs parents luxembourgeois et belges les événements qui troublaient tant l'Europe.

Et 11 ne faut pas trop s'étonner quand, fin décembre 1870 , le général prussien dit a son beaupere que, pour lui, aprés la note de Bksmarck, l'affaire du Grand Duche \& était une question irrevocablement décidée. s

On a vu que même les généraux peuvent se tromper.

La prediction de Madame de Voigts-Rhetz <que le Luxembourg entrera, sous une forme quelconque, dans Jorbite de l'al. lemagne s s'avéra plus exacte. (21)

De Volgts Rhetz quitta l'armee le 12 octobre 1876 , apres 50 ans de service actif et mourut le 13 avril 1877 à Wiesbade, d'une pneumonie.

Laure Munchen épousa le 5. 9. 1881 en secondes noces Pichard von Decher aui Dittersbach, Rittmeister a. D.

Lorsqu'elle s'éteignit le 11. 11. 1895 au château d'Eichberg près de Schildau sur Bober (roms, hélas, évocateurs pour nos déportés), le pasteur de l'église de Dittershach-Herzogewaldau et la population entière pleurerent la perte de la plus noble et 1a plus génércuse des femmes, de la fondatrice d'une ceeche ei, de par un legs testamentaire, de la donatrice d'une nouvelle église qui devait porter le nom a Eglise de la Miséricorde *. (22)
VI. e) Caroline-Thérèse dite RESIE MUNCHEN, née te 5 tévier 1845, épousa le major d'infanterie belge, Oscar Boquet, Engagé à seize ans comme volontaire au $2^{\text {ne }}$ régiment de ligne, il obtint très vite les grades inférieurs et recut les épaulettes de sous-lieutenant. à. l'age de 20 ans. Durant. un certain temps il estait chel de cabinet du général Pontus, ministre de la guerre, auquel on attribue le mérite (partagé avec Boquet) d'avoir restitué à l'industrie belge la fabrication au matertel d'artillerie.

Commandant la $4^{\text {me }}$ circonseription militaire, il quitta le service actif en 1898 avec le grade de Lleutenantgénéral. A cette occasion la \& Belgique Militaires consacra plusieurs belles pages à Boquet, qui etait d'alleur; egalement un lettré ad'une grande élégance». (23)

Madame BoquetMunchen décéda à Arvers, le 2 juin 1878 , sans Laisser de descendance. Son mari la suivit dans la tombe, le 5. 1. 1900.
VI. d) Marle-Marguerite-Angélique Gite ANGELE MUNCHEN, née le 19 fevrier 1852, devint la femme ae Goswin von Michels, Conseiller Superieur de Regence, (Oberregierungstat), mombre de la direction impériale des chemins de fer d'Alsace-Lorraine à Luxembourg, puis a Strasbourg. Elle Gécéda à Bonn, le 23. 1. 1937, laissant une fille Eléonore dite Lory.


Le génénal Bocpet (VI c)
V. g) ROSE MUNCHEN, n色
en 1815 ì Luxembourg, morte à Gand, avait épousé lo 22. 2. 1837 le docteur Alphonse van Orle de Liege.

Trois enfants étaiont issus de ce mariage :
BERTHA, qui épousa le leutenant Moltzberger du gme régiment go ligne ;

LEON qui devint juge au tribunal de Verviers où 51 mourut le 5. 10. 1868 a l'age de 29 ans ; (24)

CHARLES, qui était né ì Liege en 1842, etait sur le point l'ètre nommé cepitaine an $8^{\text {tu }}$ de ligne où son coustn Oscar Bocquet était major, lorsque la mort I'emporta.

Il décéda le 24. 8. 1879 à Mondorf-les-Bains, où il était allé en vain chercher la guérison doune maladie qui le minait.

Transporté d'abord de Mondorl à Luxembourg, all couvent des dominicains où habitait sa tante Willmat; le comps du défunt fut ensuite conduit à sa derniere demeure en un cortege imposant dans lequel on remarquait en dehors d'un detachement des chasseurs luxembourgeois avec musique en tette, cinq officiers de la garnison d'Arlon entourant le lieutenant-colonel Hochsteyn, le souslieutenant Heldenstein du $3^{m 0}$ régiment de chasseurs de Tournai, tous les officiers et un grand nombre de sous-officiers et chasseurs du bataillon luxembourgeois. (25)
V. h) ALPHONSE-LOUIS MUNCHEN (1819-1881) sera égale ment traité en annexe. En garnison à Diekirch, 11 y épousa le 19. 7. 1845 Barbe-Pétronllle-Valérie-Sophic Wolff, fille de feu Jean Wolff, conseiller à la cour supe rieure de justice et de Pétronille


Matue MUNCHEN (VI g)
Tablenu de Murkaczy. App. Aux bèr. Muncben-Graf. Seyler. Née le 18, 4. 1824, elle est morte le 5. 4. 1866 lors de l'épide. mie du choléra, laissant six enfants: (26)

V1. e) CHARLES AUGUSTE MUNCIEN, né á Echternach, le 4. 7. 1846, était. inscrit comme avocatavoué au barreau de Luxembourg, lorsqu'il se suicida le 12. 8. 1831 dans sa demeure de la rue des Bains (Fënsterschlass).
VI. f) JEANNE MUNCHEN, née à Echternach, le $27,6,1847$ et

VL. j) GUSTAVE ROBERT MUNCHEN, né à Diekirch en 1803 , décédèrent également des suites du choléra; la jeune fille le meme jour que sa mére et le petit garcon le lendemain, à Luxembourg, où on l'avait évacué.
VI. g) MARIE-DELPHINE MUNCHEN, est nee a Diekirch, le 3.8. 1849.

Aprés la mort de son père, elle alla habiter le second etage de la maison Mersch, rue Notre Dame. Fondatrice en 1898 de l'Oeuvre de la «Creche de Luxembourg * (en collaboration avec Auguste Llveling Noppency), cette femme de bien eut son souvenir perpetue en une plaque appogee sur le nouveau batinient de la Creche du plateaus dAltmunster.

Mademoiselle Munchen dentia a Vevey (Suisse) le 22 avis 1908.
VI. h) Jean-Pierre ALPHONSE MUNCIEN est également né à Diekich, le 3. 9, 1850.

Après avoir fait ses études supérieures à Liège, il debuta comme ingenieur dans les ontreprises industrielles en Belgique et dans le Grand-Duché, s'intéressa au développement de notre métallurgle alors en plein essor. Il prit une part active a la fondation des hauts-foumeaux de Radange qui, par la suite, fusionnėrent avec la société doOugrée-Marihaye. Au moment de sa mort il ćtait administrateur de cette socićtć ainsi que de la Baciété des Chemins de fer et Mimeres Prince-Henrt. Au oours de longs séjours en Russle, spécialement dans loural et meme en Siberie, il assista au développement de la métallurgie nalssante de Tempire des tzars et participa entre autres à la construction des hauts-fourneaux de Tambow.

En sa qualité d'un des trois liquidateurs de la S. A. des Hauts-Fourneaux, Forges et Charbonnages de Differdange - Dannenbaum, Munchen pyit part aux pourparlers qui curent lieu en 1901 a Eerin et qui aboutirent a l'englobement de cette société dans la nouvelle socicté * Deutsch-Luxemburgische Bergwerks- und Hütten. A. G. $\quad$ (27).

Conseiller communal de la ville do Luxemboury de 1892 à 1904 , il en était le maire de 1905 aे 1914 et représenta egalement notre cite à la Chambre des Députés.

Alphonse Munchen était le prototype du liberal pondéré qui n'aimait pas les extremes, Et si, au cours des seances d'une Chambre pariois houleuse, il croyait devoir lancer de sa voix métallique légèrement. oppressés. des reproches vehéments, la rareté de ceux-ci n'était pas talte pocur les rape. tisser. Aussi on Jui en tint rigueur.

Le passage de Munchen à la Mairie de la capitale fut surtout marqué par des renovations techniques vers lesquelles le poussait sa qualite d'in-


Le bourgmente
Alphonse MLINCHEN (VI h) génieut. Dans le $3^{\text {oo }}$ tome de sas Baugeschichte der Stadt und Festung Luxemburg 2 , Monsieur J.-P. Koltz a insisté en ce sens sur les mérites du bourgmestre Muncher.

Le 18. 6. 1912, Alphonse Munchen eut Ioccaston de saluer à la frontière de la ville, en amont de la Brasserie d'Eich, la gracieuse Grand-Duchesse Marte-Adelatde lors de as joyeuse entree.

Mais a peine deux ans plus tard, des taches bien plus lourdes allaient compliquer la vie du bourgmestre de la capitale d'un pays envant. Volci comment notre regretté ami Monsleur Paul Wurth, relate les premieres heures de la premère invasion allemande. (28)
«Qu'il soit permis à un termoln oculaire de dire ici d'une facon objective comment les choses se soni passees le matin du dimanche 2 soutt 1914. En cette journée mémorable une auto découverte, conduite par un soldat-chauffeur et un officier allemand R. . . qui avait été représentant d'une grande firme alle.


Le bourgmextre Alph. MUVCHFN.

Lecherin Prul STUMFER
5. A. R. In Grande-Dixhesic MARIE-sDELAIDE.

Recoption de i6 juin 1912.
mande a Iuxernbourg, ville qu'fl connalssait donc bien, venant vers 10 h . du matin de la montée de Clausen, se dirigeait vers la ciemeure du bourgmestre Alphonse Munchen alquel il fallut demander l'autorisation de pouvoir procéder à l'affichage des proclamations qui se trouvaient à l'armère de l'auto. En route Poilicter avait toutefois deja applique plusieurs exemplaires (I'une au coin de la Grandrue el de la rue du Casino), Nonsieur Munchen, apres avoit parcouru le document, fit remarquer aux postulants que la proclamation etait remplle d'erreurs ef 11 s'offrit d'aller avec eux voir M. von Buch, Ambassadeur d'al lemagne a Laxemhourg. Ce dernier a du reconnaitre les errears,
car mon seulement la proclamation ne fut pas affichée mais encore les exemplaires qui I'avaient déjà été, furent enlevés.
e Pendant que l'auto ouverte stationnait devant la maison d'Alphonse Munchen (rue Philippe) quelques exemplaires avaient pu être enlevés par des prassants, et c'est aingi que le contenu a éte conmu et conserve. Ce document est assez interessant. pour que le texte qui avait été coneu en francais et en allemand soit transıis fidèlement à la postérité.

4 En void le texte frangais:

## PROCLAMATION.

Tous los efforts les plus sérieux de Sa Majestē l'Empereur d'Allemagne, de conserver la paix ont Échoués. (sle 1) L'ennemi a fonce l'Allemagne de ther l'épee. La fronace ayant violés ta nowtrafité du Luvembowrg, a commencé les hostilités - comme on a coizstatés sams le moisdre donte - du sol huovombonrgeiois contre les troupes aliemandes. En vue de cette necessite urgente Sa Majesté a ordomé guss1 gux troupes allemandes - on pre. mière ligne au $8^{\text {m. }}$ corps d'armée $-\therefore$ d'entrer dans le Luxembourd.

L'occupation du Luxembourg a cependant le seul but d'ouvrlp le chemin aur operations futures. Elle se fait saus l'as. surance formelle

1. qu’elle ne sara que passagere,
2. que la liberte personnella et les biens de tous les Luxembourgeois seront complètement estimés et garantis,
3. que les troupes allemandes sont accoutumées ane discipline sévère.
4. que toutes les livraisons seront. payées argent complant.

Je me fie au sentiment de justice du peuple luxembourgeois, qu'il sera (!) convancu que Sa Majeste n'a ordonne l'entree dos troupes fars le Lukembourg que cédant a la dernière necossité, et forcé par la violation de ba newiralite du Zuxembourg de za part da la Franco.

En repetant les garanties suedites, j'eqpère que le peuple luxembourgeols et son gouvernement eviceront draggraver la táche des troupes allemandes.

> sign. : Tulfi von Tschepe und Weidenbach, Genéral Commandant en Chet
> le $3^{-*}$ Corps d'Armée Prussienne. \$

La propristé de Grevels comprenant un chateau et une ferme, appartenait an cebut ou Xixpe siecle a la ramille Molitor. Les cerniers Molitar de crevels sont enterres dans l'egtise de Bertrange Hs ataient. apparentés à Gnbriel Molitor, marechal de France. Une des filles épouea Grillaume Peacatore. Les Pescatore-Molitor babitaient le chateau de Bearfort (commune de Dippach) quil fut détruit par un incendie,

Les époux Pescatore-Molitor avelient trois filles dont l'aince epousa Alphonse Nothomb de Pétange, ministre d'Etat belge, le seconde Tamort, imprimeur et fabricgnt, la troisic̀me Angelique epousa Frangois-Charics Munchen. Ce dernier s'installs a Grevels vers 1852. Auparavant le chateau de Grevels avait éfé habité par la tamille Weyer qui y organisa de grandes féles, rocevant entre autres le prince Henri et. le genéral srancals Youssouf. De cette famille eat issu l'ecrivain Constantin-Weyer.

Charles Munchen fit executer de grande travaux a Grevels et agrandir le parc. Le mez-de-chaussée ctait reserve à des salles de réceplion et do fetes; au premior étage se trouvaient les appartements et une grande bibliotheque. Au second étage on avalt aménagé dana une aile, une chepelle avec do beaux vitratux en couleurs et dans l'autre aile un petit thedtre avec une scènc et dos coulisses.


Ie château de Grevels.

En 1861 on $y$ celebra le mariage de Laure Munchen et du géréral de Voigts-Rhetz, on 1876 Les fiancoilles de Reste Muncher et du major Osear Boquet. Apres la mort de Charles Munchen, Grevels etait habite quelque temps par Charles Turk, le directeur de la Banque Internationale, qui venait s'y reposer. En 1895 Laure de Decker-Munchen céda la propriété a son cousin Alphonse Miunchen.

Au début celui-ci y habitait toute l'année svoe sa famille et aes beausparents, le professeur Graf et son epousc. Plus tard Grevels servait de maison de campagne pour les sejpurs de vacances.

Fin 1814 les cossques $y$ avaient sćjourné et $y$ avaient laisse leurs traces. Cent. ans plus tard se fut le tour des troupes allemandes: des officiers de marque dont to prince R. . . trouverent droble de souiller ignominieusement sinon de defruire des souvenirs personnels. Berlin delegua tout specisilement un \& Gehoimer Rechnungsrat \& pour s'arronges aussi discrètement, que largement avec le propriétaire, ce qui r'empéchs pss celui-ci de dire \& Prosper Multendorif : \&Tout cela est. bel ot bien mais lea vieus souvenirs de remille sont flehus $>$. (29)

La proprifte, que personne ne voulait plus habiter, fut vendue th 1918 ot passa par plusieurs mains, se delabrant chaque fots davantageLe 9 septembre 1911 les Américains attacuorent. les Allemands qui s' etstent retranchés. Ta grande tour fut abattue à coupa de canon, les baciments incenales. Il n'en reste plus qu'ume belle allee ombrages et quelquss vieuk arbres du parc. (Communigue per Monstour Charles Munchen).

De la fin de 1914 a 1918 Léandre Lacroix était bourgmestre de Luxembourg. Alphonse Munchen resta député de la capitale jusqu'a sa moct, qui survint. le 24 janvier 1917 dans sa maison de la rue Philippe.
A. Munchen etait officier de l'Ordre de la Couronne de Chene, conmmandeur de I'Ordre d'Adolphe de Nassau, cornmandeur de l'Ondre de Léopold de Belgigue, chev́alier de la Légion d'Hormeur, chevalier de $3^{m 4}$ classe de JOrdre de la Coumonne de Prusse.

Marie en $1^{\text {tea }}$ noces, le 5 juin 1884 a Julie-Elisabeth dite Agathe Woift, il avalt épouse apres la mort prematuree de sa femme, le 24 janvier 1893, Marie-Eugénie Graf, qui lui donna quatre fils, Charles, Alphonse, Gustave et Osear, nés entre 1893 et $18{ }^{2} \%$.

Avant le rachat de la maison de la rue Philippe, en 1908 , Alphonse Munchen avait habite au no 1 du Boulevard du Prince-
VI. 1) JEANNE-ROSALTE MUNCHEN, née a Dlekirck, ie 15 decembre 1851, fut mariée le 21 octotore 1874 à Larochette à Charles Sinrex. L'ainé de leurs enfants vit le jour à Maestricht, deux autres filles naquirent a Mersen.

V i) GUSTAVE MUNCHEN est né à Luxembourg, le 14. 9. 1821.

De retour de Paris, où il s'était. préparè à la carcière du gěnie civil, jl entra dans la sociétê qui se proposait l'étude de chemins de fer dans le Grand-Duchè.

Cette société ayant interrompu ses travaux, Murchen trouva en 1848 un emploi au Departement des Travaur publics où, en sa qualite de aide-termporaire (conducteur), il laissa les meilleurs solvenirs.

La Société Archéologique et la Société aes Sciencer Natureiles attendajent beaucoup de sa collaboration. (30)

En 1849 il fit paraitre dans les Publications de la Société pour les recherches historiques un intéressant rapport sur un diverticuJum romain decouvert la mcme année et passant de Cap par Garnich vers le Titelberg.

Munchen acéda le 5. 11. 1856 à Hospérange, apres una longue et cruelle maladie.
*La Revues reproduisit dans son numéro du 9. 11. 1856 le discours qu'avait prononce sur sa tombe lingerieur en chel wirts.

Le 15. 2. 1854 il avait épousé à Hespérange Marie-Barbe-Joaéphine Tesch, fille des epoux Teseh-Seltz et qui, en souvenir de son fils Fernand, né le 21. 11. 54 et mort accidentellement le 29.12. 1870, institua a Sich la Fondation $\mathbb{M}$ uncher-Tesch.

Dans le eadre de ectte belle ceuvre on erba en tevrict 1924 la première consultation de nourrissons dans le Grand-Duché. (31)

Madame Munchen, qui habitait Eich, décéda à Wiesbaden, ie 1. 6. 1904.

Son testament prévoyait également des legs en faveur de la eommine de Hesperange. (32)

## SOUITCES.

(1) Histoire dis Duithe de Iuxembourg ef Comte de Chiny pux Hextholet. Tonie Vil. p. 145
(2) Catherine et Chtistaphe Brand Btalent les enfonts de. Joarr Brand, juge a Dudeldorf. La Iamille Brand ou Brand von Byfels, de noblesse abbatiate (Pruaracher Ministerialiadet) itait sqolement. origimaire de schnomeckeh. Liahtaye de prom fut dafinitirn-
 lespuelles les Brand quitcerent la régiun de frism pour ventr se fixer a Duidebdact, of ils apparaissent pour la premiere fais en 16iz4.
(a) Bon nombre de an rebfeigrements sont dus à La grande obligennee et a lomabinte al Monsienc Charles Munchen, ghes nots tenons à remercier pour lus donmee quil vient de nous iomrais.
(4) Daccalaureves dez Trierer Artisten Dakdlaït.
(5) K, L Keafigety, Aus dem Geistwheben ter Eifeler in 18. Jht, Elielkaleuler 1830, D. 114.
(b) Kunstdentimbler des Kraises Bitburg. P. Ms.
(7) Nolice nécrologitue.
(S) P. Multendorff, Luxemburg mater Wihelm II. n. Wilbelus IIL, 1944, p. 86 ms .
(9) A. Sprunck, Frangais et Lurombourgeoís en 1798, La Mcusc, aoùt-asipt. 194h
(10) Natariat et Notaires dons le pays de Luxembourg, Jonmal de i'encegistrement fien. 1804. D. 31.
(11) Publ. de Ja Soe pria reoh et la cons. clos mon. bist, Wol. XI et XI11.

(13) A. F'uncs. L'tniustrie an negartement des bopets, 1913, 1913, p. 64.
(14) Rapprech!. Logements Militaires. Ons Hernécht 1919, pp. 7475.

 2614,65.
(17) Briefe ders Generals der Infanterie K. B. von Voigts-Fhela ant dem Kriegsinben 1866 und 1879 i 1 , herauss. von seidem Nefien, 1906.
(18) Generd Camor, Campagae de 1866 en Doheme. Paris 1829, p. B5.
(19) Cf. Is biageaphie do Schrobilger, dont Lawre Munchén fut une dez musce, por J. Mersph dams le prember isscicuie de cette collention, p. so. - CL exalement Las Cahiers Luxembourgeots, 1937, $\mathrm{N}^{\prime \prime} 2, \mathrm{p} .190$.
(20) Luxernburger 7eitung du 30 jwin 1871.
(21) Lettres citées d'aurés Beaulieu par J. Garson t Fendant la Taarmentes, C.I. 1937. D1 52324 .
 chenpatroain Frau Lore von Decker, gehalten aim 24.11.1895.
(23) Lat Bebriciue Militaire du 26.6.1898.
(24) Journal de Latge du 8. 10.1868.

(26) A. Brack, Bourse detudrs, 12997, py. 758,743. .
(27) Asibmann. Deaten aus der Lusemburger Eiseniddustrie. A.ZZ.
(138) - Luxembours o, 2 aoūt 1935.
(29) P. Mutbendorff. Luxemburg unter Wilhelm II, und Witheltr 111., 19.kt, p-46,Ct. © agalement la fettre de protestation que Munchen adressat le S.8. 1914 ku Ministre at hltmagne, vou Buch (Archives de la famille)-
 $\mathrm{XII}, 1857, \mathrm{p}$. X.
(31) Rapport 5 me loctivite de la Croix-Fouspe, 1928,29, 1. 9.
(32) Anen, Geachichte son Hesperingen, p. 129.

## ANNEXE

# IV. - a) DOMINIQUE-CONSTANTIN MUNCHEN 

 (1763-1818)
## Son enjance et sa jeutresse.

Dominique-Constantin Munchen naquit le 26 juin 1763 a Dudeldorf dans leifel qui etali luxembourgeolse jusqu'en 1815. L'éducation üu jeune garcon se fit avec un soin extrême; il était d'ailleurs un enfant fort doué, très appliqué à ses travaux d’élève. Ses études commencees sous ces excellentes premices fureat continuees ant collège de Luxembourg. En 1773 déja les Jésuites avaient eté chassés de leur collège de Luxembourg et remplacés par une douzaine de jeunes prêtres sécullers, formés au collège philosophique de Louvain, selon l'esprit et les principes du josephisme. Cette substitution re plaisait guere a la population luxembourgeoise, et Munchen Iul-même raconte: <Dass die Lilzelburger mit diesen newon lehrern so wenig zutrieden, dass diesselben sogar eines Abends, als sie eben aus Claissenhause (aujourd'hui la Bourse, avenue de la Porte-Neuve, alors Hôtel des Scpt-Souabos, proprićtaire claiesel, wohin sie anfangs in die Kost gingon, nach dem Collegium zurackkehrten, zuf dem Paradeplatz mit einem Steinregen begrüsst und so mach Hause geleltet wurden. \%

Cette formation première dans l'esprit du 幺sièole Eclairés, nous fera comprendre bien des cótés de ce captivant persomage. L'espoir gu’avaient mis on luf ses parents ne fut pas dequ; en 1782, agé de 19 ans, il termina ses études comme premier des éleves de la classe de pht losophie. Le 12 aout de la méme année il passa sa thése en mème temps que Jean-Michel-Ernest de Gerling, Jean-Baptiste Tresch de Niederfculen, Jean-Baptiste Kion de Luxembourg, Jean-Joseph Weltor de Fivdange (Lorraine). Ensuite il passa au grand seminaire (acadérnie) de Tréves, oú il se consacra à l'étude de la théologie. En septernbre 1785, le sous-diaere Munchen participa plus qu'honorabloment à une disputation publique entre theologiens. C'est a Treves eggalement qu'il fut ordonné prétre.

## Lo jeane prêtro.

Ein 1788 , à un concours réanissant 300 compétiteurs pour lobtention d'une parolsse, ce fut encore lui quī en sortit. Te premier. Deux ans plus tard, G gé de 25 ans, il fut nommé pro-recteur et professeur de théologle au semtnaire secondaire (Filial-Seminar) cie Luxernbourg, pour y donner des cours de \& Pastorales er d'e Homiléliques. Lorsqu"en 1790 daseph II supprima également cet établissement, Munchen, tout imbu qu'il ètait des principes joséphistes, voulut partir pour Vienne oŭ on lui evait offert une chatre de professeur. Mals par amour pour ses parents, qui ne voulaient pas lāisser partir ce fils dotẻ de tous les dons de l'esprit et tenaient a le garder pour le bien du pays, il se decida à rester et
cela d'autant plus que déja un de ses fréres se trouvalt à Vieme Cependant it aurait mieux valu le laisser suivre son chemin, ses merveil. leux talenta auraient trouvè à Vienne un terrain propice à leur dêvelạppement, tandis qu'a Luxembourg il s'usait en se heurtant à un monde d'incomprébension et de mesquines inimitiés. It advint ce qui etait insvitable : son intelligenes, son savoir surnagerent, tandis que son caractère se gâtait, et nous verrons comment lui aussi sombra dans l'étroitesse, Ia mesquinerie du milieu ambiant.

Volla une des multiples preuves a quol peut mener ramour mal compris des parents, envers leur progéniture. En Autriche, dans cette belle amblance de la métropole dianubienne, Munchen serait à n'en pas douter devenu une des gloires de notre Luxembourg, tandis que dans notre milieu étrique, exposé continuellement à des changements de régimes, il ne devint que ee que nous verrons dans la suite !

Ses supérieuns ecclésiastiques lui confièrent en 1791 une cure à Shankweller pres d'Eehternach. Icd comme à Diekirch, of il se vit nommer curé en 1793, il consacra la plus grande partie de son activité a l'education et à l'instruction de la jeunesse.

Lorsqu'en 1795 les vagues de la Révolution submergèrent l'anclen duché, le curé de Diekirch, dont les idées avancées cedraient naturellement avec les lmmortels principes de 1789, à Y'encontre de la grande maforite de ses confreres, sympathisa avee te nouvenu regime et ne tarda pas à prêter le serment constitutionnel. (1797). Avec lui 277 prètres du département des Forêts (qui ne relevait plus du diocèse de Trèves, mais de celui de Metz) pretèrent lo serment à la République par lequel ils jurèrent \& Haine à la royauté, fidêlité et dévouement a la République et à la Constitution de l'An III.> Lon concoit aisement que bon nombre de ses contemporains ne purent pardonner cet acte a Munchen, mais ce dernier, et avec lui les autres prêtres assermentés, purent se rapporter à un mandement du vicaire.général de 'Trèves du 20 septembre 1797, et un second mandement du 20 octobre de la mème année au elengé luxembourgeois, ordonnant à ce dernier, mème sous peine de sanctions, de ne pas refuser le malencontreux serment. Les divergences entre les prêtres du ci-devant duché s'accrurent à la suite de manderments contraires émanant d’autres autorités religieuses, dont le Luxembourg avait dépendu auparavant. Ainsi l'archevéque de Malines condamnait le serment constitutionnel et le prohibaia. La situation inextricable créée par ces mesures contradictoires ne disparut qu'après bien des années. Encore en 1814 Munchem devait essuyer de vehéments reproches. Examiner le pour ot le contre de l'attitude adop tée par Munchen sortirait au cadre de ce travail ; nous nous bornerors à dire que c'était dans la ligne logique de ses idées, et nous ne nous occuperons que des conséquences qui en découlèrent.

## Le curémaire de Diekirch.

Manchen ayant depuis Ie début, et surtout par le serment constifutionnel, gagné la faveur des nouveaux potentats, est nommé, au moment de la suppression de la vowerie (Marktvogtel) de Diekirch, matre de cette localité ainsi que des cinq villages qu'on y avait rattachés. Reunissant en une seule personge les charges de maire et de cure, il se mit avec la bulle ardeur que nous luit connaissons déjà, à réallser quel-gues-uns de ses priscipes, tout en se vomant an bien public. Ses conseils ot ses peines ne furent pas perdus, car ce n'est pas en demier lien à cux que la pimpante cite des borda de la Sure eat redevable de son heureux développerment et, bien plus tard, de sa belle aisance. Nouvelle preuve que ses intentions étafent bonnes et qu'il sut les réaliser, gratce en partie au secours puissant. de'son ami Intime le notaire Vannéms, ct malgré la sourde opposition de la plus grande partie de ses adrrinistrés. Fait a relever, selon les dires du professeur Engling : ce fut également Munchen qui planta le premier cerisier à Diekirch.

A l'approche do la \& guerre des gourdíns 3 en 1798, il ft fermer les portes de Diekirch. défendant aux insurgés l'accès de la ville. Ce qui ne l'empécha pas de les exhonter \& la sagesse et de lour déconseiller leur expédition hacardeuse. Le regrette Bathy Weber, au sccond acte du <Sche'fer oun Asselbur> feit dire à Munchen lea paroles sutvantes: * Kanner gleeft mir, git sche' rofeg heem, jidereen un seng Arbecht, an wann d'Fransu'se kommen, dann emfenkt se fridlech a frentlech. s Langage naturel et bien coropréhensible dans la bouche de ce prêtre vallé aux idées nouvelles et, de plus, fonctionnaire du regime republicain. Les paysans ardennais ne se laissèrent pas arréter pour si pou et continuèrent jusqu'A Ettelkruck; kel seulemert la nouvelle qu'une colonne francaise lour barrerait la route, les fit rebrousser chemin. Une remarque encore concernant l'attitude du cure-maire de Diekirch envers les \& Klöppelmảnners. Dans sa position ll se devalt de blamer I'insurrection paysanne pour le rétablissement da régime autrichien. Ces paysans croyaierat pouvoir s'appuyer, pour défendre leur cause, sur une armée autrichienne et sur les paysans soutevés du Limbourg et tu Brabant. Mais Munchon savait qu'ils se battaient sur un poste per: du et isolé et il estlma ne pas devoir se soustraire at deveir que hio dietait sa conscience, de les avertir afin de les préserver d'un massacre.

Ie 24 actobre 1800 Munchen donna sa démission comme maire de Diekirch et, trois ans plus tard, quitta egalement sa cure afin ce se consacrer a l'instruction.

## Le professeur-directewr.

En 1803 Munchen devint professeur al l'Ecolo Centrale de Tuxembourg. Un arrêté de l'administration centrale du $I^{\text {T }}$ juillet 1804 changea 1 Ecole Centrale en Ecole Secondaire; Munchen en devint le directenr puis, en 1806, le biblothecaire. En lsos l'ecoie fut baptisée a nouveau et nommét Collége Municipal.

Durant prés de 14 ans Munchen a exercé une grande influence sur la renaissance de nos études et laisse dans le cour de matnts de ses
èleves le souvenir ineffaçable de son talent, de son caractere energique de son ardeur infatigable, de son dévouement à l'instruetion at de son amical attachement a la jeunesse. Les premières annees il ré gentait Ia classe de syntaxe domnant quatre hemres de legons par jour, et remplissant lui-meme le soir et le matin, de 5 a 7 heures, les devoirs de répétiteut. Après le départ de M. Halle il assumal l'enseígnement des cours de rhétorique et de philosophie, donnant ses leçons de 8 à 11 heures du matin et l'après-midi de 2 à 4 beures.

Un de ses arrciens elèves, l'mbbẹ Muller, de 1828/30-1856 dirceteur de l'Athénee, raconte ce qui sutt: a Nous avons admire son organe sonore et infatigable et son anme chaleureuse qui captivait l'attention de son auditoire pendant cing a six heures de la joumee. Munchen a donné à ses jeunes compatriotes l'exemple d'un dévouement, sans barnes, il leur a inspire le gout du travail et l'amour des études. Il enscipnait en langue latine, langue qu'il manjait avec une surprenante facilité. Cest dans ses lecons de rhétorique qu'il deployait son plus beau talent. Je les ai suivies en 1808/9. Il excellait dans l'analyse des discours de Cicéron. Il dépouillait I'argumentation de tous ses orne merts, pour la véduire à son squeletie logique. Le plus long discours, it le réduisait à un sylloglsme, dont il dévelopquit les ramifications comme le dissécateur dégage la carcasse osscuse de l'organisme animal.

Il apprifialt la valeur et la portée de chaque argument, et après otte operation anatomique, il reconstruisait avee les eleves la phrasé. ologic oratoire, en prenant pour point de depart la proposition simple et en la revétant successivernent des formes elegantes quẹ lui a données l'imagination et la verve de l'auteur. Il signalait avee un tact ingenteux la taxonomie des pensées et te chaty heureux des expresstons. Il ne s'arrétatt pas uniquement à la traduction. Il ne voukit être que le logibien appreelateur du ralsonnement, peychologne juge des mouvements oratoires et philologue sensible aux moindres ruances des beautés litteraires. Il montrait une prédicetion marguee pour le genre oratoire. Dans les poetes mèmes qu'il expliquait, il ehoisissait de préference mēme Ies discours. Il ne s'inquiétait pas du rythme, mais ev revanche son ame impressionnable decouvrait avee des yeux de lynx tout se qui donne des charmes á la poésle et in communiquait à ses jeunes auditeurs, avec exparsion electrique, les vibrations qua'il éprouvait lui-meme. quand il expliquait te soliloque d'Hccube a Folyxene, sez elēves etaient comme leur maitre, émus jusquaux larmes. Il exergalt sur nous un irrésistible ascendant. Le silence lo plus religieux régnait pendant ses legons. Aucun des professeurs que j'al connus ne possédait au mème degré que lui le talent d'allier aux épanchements de la plus almable blenveiliance, la plus imposante gravité. Il temperait son st rieux par une aimable hilarité. Sa grande influeace sur le copur de ses elèves faisalt, qu'il formait une pépiniera de jeunes gens, qui a lour tour se sont fait un nom distingué par leurs connaissances.s Cet élogé le Dr. Neyen l'a tiré des notes et des souvenirs contemoorains du professelur Muller. (T)
ligieuse, n'étalt pas falt pour lui apporter les sympathles du clerge flamand. Ironie du destin de Munchen : it tintt i\& par ou il aurait du commencer, on profosseur d'université à l'etranger. Nais, hélas, dans un millcu beawooup moins propice que l'eurait été pour lui la Vienne de la fin du $18^{\infty 0}$ siècle. Malgré les suspicions d'un entourage peu favorable, les demiers rayons d'un soleil qui se couchait ont encore jeté de l'éclat. Les curateurs et les hommes de lettres venaient assister à ses cours. Nármolns, Munchen a'ignorait pas qu'il était an personnage sinon inut́le, du molns dangereux pour la politique ultramontaine du clergé gantols cirigée par l'éveque en personne. Cependant il a éte assidu a son devoir jusqu'a son dernier souftle. Malade, usé par une vie mouvementee et les luttes souvent stériles; ayiant manqué et sa veritable voie et sa vraje vocation, il avait le momal gravement atteint. Quelques mois seulement après son Installation à Gand, la mort le faucha a l lage de 55 ans, le 16 déceratere 1818. On peut dire de lui qu'il est mort en chaire.

A Poocasion de son décès, le Journal de Gand écrivit : \& I a quitté ce monde avec la piété d'un sage, ses derniere moments ont été sereins, comme toute sa vle et l'ecclésiasilique qui l'a conduit aux portes de la mort, a admiré la résignation du philosophe chrétien.s Nous nous dispenserons de citer en entier l'oraison funèbre prononcée par le professeur Mazue (6) et nous n'en extrayons que le passage final : a Nous veillerons ì ce que ceux qui viendront après nous, apprendront à connaitre et í estimer Munchen, et que l'honneur ququel a droit ce nom, lul sera effectivement rendu. s

Nous croyons en ame ef conscience avoir traités notre personnage en toute objectivité ct Impartialites. Lat tache stalt andue, car comment en tout point rendre justice a an homme qui vécut $\dot{a}$ un moment out l'Europe était bouleversée de fond en comble, où tant d'opinions et ariceaux soaffrontaient, se heurlatent pour se voir refondre dans le grand creuset de la Révolution Frangaise. Vouloir juger Munchen et certains autres de ses contemporains en établlssant un parallele apparemment facile avec nos temps troublés, ce serait méconnaitre une multitude de donades et de problemes historiques. Il y a un abime entre la mentalité de nos compatriotes de 1795/18.8 et celle du Luxembourgeois drapres les deux guerres mondiales.

Nous laisserons également le lecteur juger le prêtre qui, tour à tour et parfois simultanément, dépendait de la juridiction des diocèses de Trèves, Liège, Metz, Namur. . . .el Gand, et qui, sełon le mot de son elève et plus tard suocessear an poste de directeur de ]'Althénéc, l'abbé Michel-Nicolas Mw\#lsr, \& . . . . était un pnolesseur-né, qui aunait mieux fait de ne jamals embrasser la carrière coclésiastique. z

## BJRLIOGRAPHIE

Rede bei Gelegenheit des am 24. August 1815 zu Lützemburg gefelerten Geburtsfeates S. M. des Königs der Niederlande, WilheimFriedrich, gehaiten in der St. Peterskirche. (Lützemburg, 1815 gedruckt bri Schmit Brück in der Pastorsgasse $\mathrm{N}^{0}$ 403.)

Eix ernstes Deutsch-Luxemburger Wort an den ungenannten Veifasser und den ungebetenen Vebersender des am 7. August 1815 mit der Post von Namur aus, einigen Notabeln von Lützemburg zagekommenen Flugblattes, weiches unter dem T'itel: s Solution d'une Question très importante \% das den Notabeln zur Prifung vorgelegte Fundarnental-Gesetz des Könjgsceich der Niederlande als äusserst unkatholisch verlcumdet. (Schmit-Brück. 1815)

Ein ernstes Luxemburger Wort, gefolgt von der Redc gehalten am 18. 1. 1816 bei Gelegenheit des Friedensfestes der Garnison, (SchmitBrück. 1816)

Kurze Anmerkurıgen zur Naturgexchichie als weitere Erkiärung des am Gymnaslum zu Lutzemburg cingefuhrten Leitfadens zum Gobrauche der Zäglinge dieser Schule.

Six Cahiers, 544 pages. (Schmit-Brück 1815-1817.)
Oratio inauguralis habita die $28^{\circ}$ Martii 1818 coram Senatu Academico Gandavensi. (Imprime ì Gand 1818.)

Versuch elner kurzgefassten, statistisch-bürgerliohen Geschichte des Herzogtums Lützelbung. - Manuscrit sédigé dans le but de propager notre histoire nátionale dans son établissement. Il fut publée, et encore qu'en partie, par P. D. Joachım dans le programme de l'Athénée 1840/41 ; ensuite par l'abbé Martin Blum en 1901. De ce travail Neyen (tome I p. 477.) dit: L'auteur juge en plusieurs endroits les hotames et les choses, avec une séverité tranchante, souvent injuste. S'il en avait eu le temps d'y mettre la dernière main, il en aurait assurément Slagué bien des choses acerbes qui sont toujours déplacées dans unc ceuvre sérieuse, une histoire surtout.

On attribue à D. C. Munchen un traité de philosophie (manuscrit en latin) conservé par la famille de l'auteur présumé.

## SOURCES.

(i) Dr. Neglen. Riographie THvembanrgeoise, tome I, pp $425 / 4 \mathrm{Fi}$.
(2) Feho ant das Frnste luxemburger Wort, pn- 57/5x.
43) P, Maidenelerff, Das Gcußherxogtum Lis waburg unter Wilhelm L., 1921, pp. 8190
(1) D. C. Munchen-Blum, Versuch einer Juragefailten, etatist-bügert. Gebehithte, 1901, D. 35之.
(5) Arehives du Gourmenment. Regime Frangais. Farcie 67, No 748.
(6) D. C. Muneben. Versucb, op. eit., Pp. VII VFII-1X.

## Fn antre:

Antwort wie so ungelehr sesn soll qut dss zog. Danttsch-l ins zenbirgiche Wort des Herrn murnchen von H_E......... Prdester the Risthumes Mel\%. Beif Adara, i, 1 brairle, rue de la Grand-Watson isi6. ( $\mathrm{N}^{\circ} 12840$ ).
A. Yomerr Forice Biopraphique sar Constantin-Dominsque Mumeben. if pages) Vicior Buck, 165s.

Souvenirs intdits d'un pretre liberal difly cent ans. Iuxemburger volknbikdumer vetefn 1918, pp. "3-58.

E. Difdersich. Dudelionf. Luxemburger Zeitubg. 12.10.1931.
 D. 112 ks .

# IV - i) PHILIPPE-CHARLES MUNCHEN 

(1777-1858)


Phthere-Cmakles MUNCHEV (TV)

Phillppe-Charles Munchen, le premier de sa famille gui vint se fixer à Luxembourg, naquit à Dudeldorf, le 20 septembre 1777. Il re. cut une instruction primaire solide, au sein de la famille, st nous pou. vons nous exprimer de la sorte. Car en oes temps.à 11 y avait un < mai. tre d'école plutôt saisonnier sur. tout dans les localités du plat pays. Ces <instituteurs? "'enseignaient généralement qu'en hiver, . . et encore. Si un enfant douê étatt destiné a continuer ses étwdes, il fallalt que la préparation fut laite ou a la maison, ou par le cure de l'endroit. Après ses etudes primaires prépara. toires, Munchen continua ses études aux colleges de Luxembourg, de Trèves et: de Hildesheim. Au moment où il devail se rendre aux écoles supérieures, les amées du Dircctoire envahissaient le Luxembourg. Les universités étalent fermées, la jeunesse entraínée vers les champs de batialle. Engage déta. dans l'engrenage de la conscription et du service militaire, il dut à un évenement heureux de pouvoir rentrer dans la vie civile. Réduit à ses propres moyens, qui re lui ont jamais fait defaut, quelles que fussent partois à son égard les rigueurs du destin, il se livra avec ardeur à l'étude du droit qu'il cultiva toute sa vje. Aussi le voyons-nous déja à lage de vingt ans, nempllir des fonctions publiques (Secretaire Commissalre de la munleipalité de Dudeldorf), avant de taire son stage dans des études d'avoreat a Luxembourg ec en France.

D'apres son Etat de services consigné dans le registre du personhel de la magistrafure et que nous citons d'après Neyon, Munchen thalt en droit de se nommer Défenseur public, conformément a la lof du 23 ventôse an XII (13. 3. 1804); cela correspondalt à une homologathon du grade de licencté en drott a dater de l'amnée 1800.

De. 1801 a 1814 il stait inscrit comme avocat auprès des tribunaux d'arrondissement de Bittbourg et d'Echternach et, a parur du 8. 1. 1802, cormme avout auprés du tribunal civil de sittbourg. Du 19. 9. 1805 date sa nomination de juge suppleant an même tribunal.

Munchen, qui était également membre du conseil d'arrondisseThent, Iut nomme qe 21,11 . 1811 président du tribunal civil de quaken-
bruck (département de l'Ems superieure), Mais ne pouvant se décider à quitter son pays natal, il déclina la tlatteuse nomination impériale.

En. 1814, Justus Grumer, le gouverneur-général de la Province du Rhin-Moyen à laquelle le Luxembourg etatt incorporé, nomma Munchen cher admínistratif de I'mportant arrondissement de Luxemboug, com prenant sept cantons. C'est done on cette qualité el avee le titre de directeur de corele (Krelsdirektor), qu'il put rendre et mendt les grands services que rèlamaient d'abord les difficultés de l'époque, marquée par l'occupation militaire et, plus tard, la nécessité de restaurer une administration bonleversee par les crises que le pays venait de traverser.

A Luxembourg, Munchen habita le $n^{*} 34$ de la rue Philippe, la belle demeure acquise en 1798 des mains du baron Ch. J. de Schauwenbourg et que celuici avait quittée en 1794. (1)

On a reproche a Munchen d'avoir forces la note lorsoue, en sa qualité de directeur du cercle de Laxembourg, il lul fallut népondre aux sadieux> que $S c h m i t z-G r o l l e n b u r g$ et von. Eorcke, les chefs de l'Administration provisoire des Alliés (1814-1815) avajent jugés bon de faike au pays.
M. Noppeney (2), qui cherche des excuses a cette flagornerie, croit les avoir trouvees surtout dans le soueis des autorites luxembourgeoises d'ēviter toute suspicion de la part des Allemands largement et contimuellement bernés par la population. Cela no nous rappellewil pas le role de tant de chefs d'udministration ou dentreprises qui, 125 ans plus tard, suaient, eux aussi, sang et eau en cherchant a amadouer certains chiens emrages?

De 1815 à. 1831 , P. Ch. Munchen, tant comme fonctionnaire (sous. intendant) que comme mernbre des Etats élu pour I'ordre des campaghes, eut une large part cans les sméliorations nombreuses quí furent introduites dans les services publics. En ces années son sort était celui de tous les hommes actifs et intelligents (si, toutefois, la po litique, ses jaloustes et ses basses intrigues ne les dégoftent pas trop) : son concouns était réclamé partout. En 1814/15 il était même major de lo \& Milice Nationale $\%$. (3)

Lors de longanisation administrative de 1826, créant huit dis tricts, il resta en tant que prévôt à la tête du district, réduit, de Luxembourg. Ce changement ayant porté préfudice à ses intérets particuliers, le roi-grand-duc lui accorda à titre de dédommagement le droit d'enercer en outre la profession d'avocat. Munchen, qui ne craignait. pas d'entrer en lice avee les sommités du barreau de cette époque, lutta avec succès.
P. Mullendorif cite comme trait de caractéxe le fait que Munchen sut garder son franc-parler vis-à-vis de Guillaume I, Cependant le rol-grand-cue fut loin d'en vouloir à celui qui, afin de contrecarrar le se cond assaut des listes de pestitions de novembre 1829 , fit cipculer dans son district des instes en faveur du souversin. (1)

Dans le tome $I^{\text {cr }}$ de son Histoire contemporaine, congul dans une atmosphère sereine, M. A. Calmes mentionne égalemert la frankhise de

Munchen et cite sa lettre du 10 janvier 1831 dans laquelle il explicque au roi les raisons de ralliement du Luxembourg à l'insurrection belge : impôts exeassife d'une part, esprit d'arrivisme d'autre part. (5)

Nayons pas peac de regarder en face la vérité historigue Les causes que Munchen relate dans la tettre en questlon turent des causes \& motrioesz, causes qui firent éclater le conflit. Les causes profondes furent que le peuple en avait assez de la réaction, qu'il aspirait a la liborté, peu importait que l'exemple contagieux lui vint dea bords de la Seine ou de la Senne. Toutes les sympathies du peuple luxembourgeois allatent au jeune etat belge, véritable \& xApublique monarchiques, et dont lai constitution la plus liberale de l'époque éfalt. l'euvre d'un compatriote. Des hommes apparkenant à toutes les classes sociales prirent les armes pour la défense de ce jeune état libéral; et mème la ville de Lusembourg (contrairement a ce que l'on dit toujours) he resta pas etrangère' a ce mouvement gónéral. Une des preuves est le drapeau d'honneur décerné par la Belgique a. la ville de Luxembourg en 1832. et conservé au musće de VArmée à Bruxclles. (6)

Quant aux orangistes, c'étaient en grande partie des hommes a en places, des a gens amives $>$. Il sort du cadre de cette biographie drenqueter sur les moblles de leur fidelité au regima néerlandais, mais il faulra leur rendre cette justice que ce furent enx, aldés par les clrconstances historiques que l'on sait, les premiers artisans de notre indépendance s recouvrée». Abstraction faite de toutes les faiblesses humaines, voila un merite que personne ne pourra leur contester sans aller à l'encontre de la stricte verité historique.
P. Ch. Munchen appartertant done au clan orangiste, 11 ne lui en couta guère de gavder tang parmi les trois commissaires de district sur huit restés fidele au roj. Qurill ait voulu tixer protit de sa position auprês de Guillaume I*r en briguant ie plus haut des postes devenu vaeant a la suite du décés du gouverneur Walimar - quoi de plus na. furel? (7)

Aprés une perlode transitoire de trois mois, le gouvemement fut confić à unc Commission placce successivement sous la presidence du gouverneur-geneiral Due Bernard de Saxe-Weisuar-Eisenboch (5. 3. . 27. 5. 1831), du major-général de Gorleeke (27. 5. 1831 - 28. 8. 1839) et du chef des services civils $D$. Hassenpflug (23. 6. 1839-2. 3. 1840). Munchen fit partie de toutes ces commíssions dites de Gouvernement grand ducal.

Conformément aux promesses dounées dans l'futerét de la gestion autonome du pays, un srret du 4. 10. 1831 créa une Commission provisoire des comptes ; elle comprenait trois membres dont également Philippe Charles Munchen. (8) Le rôle de cette sChambre des CompLes 3 avant la lettre était insigniflant, d'abord parce que sa juridiction he pouvalt s"étendre que sur la caplitale seule; ensuite parce que, en matic̀re financière surtout, le Roi Guillaume $I^{* *}$ faisait gérer \& son ? pays de Lusembourg d'apres les stipulations du Traté de 1815.

Comme toutes as charges sernblaient laisser encore assez de loisirs 古 Munchen, il ne vit aucun inconvénient à se faire nommer
membre de la Cour supérieure de justice provisoire le 16. 4. 1831. Larsque le president J. Fr. Maréchai déceda le 16. 7. 1839, Munchen posa sa candidature pour ce haut poste dont il fut effectivement nanti le 19. 10. 1840.

Il nous est aujourd'hui assez facile de prendre position dans le véhément débat qui eut lieu en 1947 apprès la publication du $3^{\text {noa }}$ tome de l'Histoire contemporaine de M. A. Calmes, celui-ci ayant pris ì partie le clan des orangletes et ayant du subir la verte riposte de leurs desuendants.

Philippe Charlos Munchen, drapres M. Calmes, aurait joue un bien vilain role en tant que redacteur de rapports secrets qu'il envoyait à la Haye à l'adresse du nassovien Stefftt, le Roterendatre intime pour les affaires Juxembourgeolses. (9)

Nexagerons pas.
Que notre haut fonctionnaire n'ait pas eraint. l'intrigue, M. Noppeney en parlait déjà en 1934 en relatant eertains événements de l'annee 1830. (10) Personne ne fut offusqué de cette «rēvélation \%, surtout point les lecteurs qui eurent ou qui ont de hauts fonctonnaires dans leur famille, Il est vrai qu'elle etait congue en des termes d'une courtoisic parfaite.

Et si, en 1947, un mernbre de la famille Munchen orut utile de défendre la mémoire de son ancetre, ce fut en premier lielu polik protester contre le parti-pris que M. Calmes éprouve pour tous les orangistes en général. Que la diamassion qui surait dù rester académique eut pris plus tard la tournure d'une polémique . . cela ne nous regarde pas jei.

Revenons aux faits.
Parmi les orangistes il existait deux clans: les uns aspiratent au gouvernement du pays sans le concours d'ètrangers et notamment de Stifft; les autres, dont Munchou, ne voyaient aucun inconvénient pour le pays, à continuer la collaboration avec Stifft.

Jusques et $y$ compris l'episode Hassenpflug, ic groupe Munchen l'emporta.

Depuis sa nomination de president de la Cour, Munchen ne semble plus s'etre voué qu'exclusivement à ses hautes forctions judiciaires.

Parmi les grandes gaffaires qu'il eut à juger nous retiondrons le procès de presse intenté en 1852 par le Ministère public contre le s. Luxemburger Worts. Le jugement fut en ce sens interessant que bien que l'ériteur responsable êtri révélé à la. Cour le nom des autears du fameux article \& Kann ein katholisches Volk durch efnen protestantischen Fürsten gut regiert werden ? \% - il fut reconnu responsable ct condamné. (11)

Le 20. 3. 1858 Fhillppe Charles Munchen déoxda subitement dans sa maison de la tue Philippe.
$\Pi$ était commandeur de l'Otdre de la couronne de chêne, chevalier de l'ordre du Lion néerlandais, chevalier de l'Aigle ronge de Prusse de $2^{m e}$ classc.

Du nécrologe paru au Joumal ko Luxombourg du 24 mars, nous extrayons les passages suivants : \& Nos contemporains n'ont pu connaftre, pour ainsi dire, que le vieillard, ils ont pu apprécier la force de caractère et l'intelhgence inaltérable de cet octogénaire. Les hommes qui lont connu, alors qu'il était dans la force de ládre et qui ont pu le voir à l'cuvre a une époque, dont les témoins l'ont presque tous précédés dans la tombe, pes hommes ont conmu cette vie riche d'éve nements, d'actes utiles à la société, de services rendus el de soulagements donnés à l'infortune, ces hommes ont connu l'ami hospitalier, genereux et dévoué, ils lont vu toujours protecteur du droit et des faibles contre le fort.:

Telle a été, retracée à grands traits, la carricure laborieuse et vraiment extraordinaire de cet homme dont on disait qu'il a été la tête la plus claire et rintelilgence la plus perspicace de 1s cour superleure de justice qu'il présida durant 18 ans.
P. Ch. Munchen avait epousé Eléonore Well, alors àgee de $\mathbf{1 6}$ ans ; elle décoda a Luxembourg, le 3. 6. 1862. Cétait la fille de CharlesMathieu WeIt, né a Neuerbourg en 1747, établl à Altwies comme procureur d'office près la haute justice des seigneurs de Roussy (1773), avant de se fixer à Bittbourg, oủ il devint bailli et notaire (31. 1, 1776). A la fin du régime autrichien, Well ćtait député de la ville de Búttbourg aux Etats du Duché (Tiers.Etat) et assista en cette qualite a l'inauguration de Léopold II à Luxembourg. Fn 1807 il étalt malre de Bittbourg où $\mathbf{i l}$ mourat le 12 décembre 1818, Sa femme AnneMadeleine Fiugel (Phlugel) était la fille de Christophe Flügel, synodal et échevin de Bittbourg, et d'Elisabeth Wollf dite la belle * Lises, dont le pére avait eté baillí à Beaufort et dont une sour epousa m. Bven de Beaufort (12). Les Well étaient originaires de Thionville, où le premier apparait au cours du XVII ${ }^{m e}$ siècle: au début du siècle suivant ils vincent se fixer à Altwies puis a Neuerbourg et Bittbourg.

Un événement quí marqua dans la vie de Madame Munchen-Well, fut le bal splendide oryanisé en 1841 au \& Cercle: par le conseil de Regence en t'honneur de Guillaume $\amalg$ : le Roi grand-duc marcha en tête de la a Polonalses en annnant la main a repouse au président de la cour superieure de justice et de cassation. (13)

## SOURELS.

(I) A. Ruppaceht. Logaments Mhiltatres, $\mathbf{p}$. 37 .
(2) M. Nopponey. . . . . . a Luxembourg antrefois, 1936, pp. 108-116.
(3) L. Lpoonte, Les Carbets de la Fourrogère, sier 2 et 0 , 1008, Bruxclles.
(4) $P$. Msibendor/i, busembarg unter Wilhelun I., 1921, pp. 39 et 191.
(5) A. Calurs, Le G.-D. de Luxemborg stans le royauzne des Trays-Bas, 10122, p. 147.

(7) A. Calmes, La G.-D. dars la Févolution Bulge 1880/89, 1939, p. 117.
(8) Le méme, p. 237.
(9) A. Cadnes, La Restamation de Guillanue Ier, 1839.40, 3947. 1. 05.
(10) M. Noppenci, Luxpmbourg 18:50, 1934, p. 49.
(11) $P$. Gipigotre, Hundert Jahe Lux wort, 1948, p. 22.
(12) Notices manuserites sur la Fomille Weff, Archives privbes do M. M. Noppeney-
(13) MA-L. Sichrobiligen, Helation du voyage do. Guitlsume $I I_{7}$ P. 26,

# V. - b) ALPHONSE-LOUIS MUNCHEN 

(1819-1881)



Le major-commandant MUNCISEN (V h)

Né à luxembourg. le 31 janvier 1819, comme sixieme enfant de Philippe-Charles Munchen et d'ElÉnove Well, il enbrassa la carrière militaire. Le jeune Munchen était doué d'un esprit studieux et. d'un caractère franc, drolt ct aimable. Il possédait te commerce du monde, le talent de plalsanter, sans jamais blesser. Il commença ses études à l'Athénée de sa ville netale, qu'il quitta le 16 mal 1836, a. quge de 17 ans pour entrer au service hollandais comme volontaire au $3^{\text {as }}$ bataillon d'artillerio de campagne. Quelle fut la sause pour laquelle il interrompit ses ètudes moyennes en seconde? Un amour malheureux d'adolescent, des difficultés avee ses parents ou avec certains de ses professeurs? - nous l'ignorons, Mais l'artilierie ne sut non plus le garder longtemps, car le 17 mai 1837 il passa au $6^{\text {mex }}$ régiment de hussards. Sa condutte exemplaire, ses aptitudes pour je métler des armes lui firent successive. ment obtenir les grades de brigacter le 1. 6. 1838 et de maréchal des logis le 29.6. 1839.

Il devait avoir fière allure ce sous-officier de hussards dans son unforme rutilant ! Pendant toute sa vie Munchen aimait se souvenir de 1a. Jole que lui avaient causé ses premiers galons : Quelque temps aprés 1] passait an $2^{\text {re }}$ lanclers.

Lors de la création du contingent fédéral luxembourgeois, il passa au service de son pays. Le \& Journal de la Ville et dú Grand-Duché de Luxembourg * (1841) public la liste des gradés de la nouvelle formation militaire, parmi lesquels Alphonse Munchen, maréchal des logis au $2^{\text {mi- }}$ lancier, aspirant-officier, incorporé avec le grade de sous lieute. nant à l'escadron de chasseurs de cheval \& mit 91,68 Florin Gehalt \& 37,20 FI. Fourragegelders (1), Mais cet escadron érait condamné ì res. ter un escadron-fantome $s$, ear a alucun moment de son existence, les simples cavaliers ne furent munis de chevaux. Nous n'avons jamais éte capables, al cours de notre histoirc, d'organiser une force armée dépassant les effectirs de deux compagnies, paratt-il: Cependant, a dé-「aut de montures, Juniforme etait superbe, a en juger du portrait du sous-lieutenant adjudsrit Irunchen, peint vers 1844.

Un arrété gouvernemental du 12 avril 1845 nomma le jeune souslieutenant, aide-decamp du commandant du montingent tédéral. Par suite de la suppeession de l'escadron, Munchen passa dans l'infanterie avec le grade de lieutenant en $I^{* \tau}$ des chasseurs, le 1. 3. 1847. En mars 1849, ne s'étant guere meté aux evenements insurrectionnels dont nos villes de gamison avaient eté le theatre en 1848, il fut nomme adjudant. major de bataillon. Promu au grade de capitaine en second 1e 27. 12. 1851, 11 devhit chef de compagnie, le 22.2. 1898 et capitaine en $1^{\prime \prime}$, Ie 30. 5. 1861.

En 1847/48 on Eonda â Echtenach la loge militaire s Saint-Jean de PEsperance: , transférée le 9 décembre 1854 à Diekirgh, oú clle exista jusqu'en 1859.

Les dirigeants de la loge (dont von Preuschen, Charles Hartmann, L. de Colnet, G. Buff, et, bien entendu A. L. Munchen) semblent avoir ćté assez romanfiqués, puisqu'ils tinrent des réunions entre autres, dans les ruines du château de Créhange à Larochette, mises à la disposition par le princé Hemri; dans la tour de Wallendorf, et cians l'ermitage de l'Ernzerberg pres d'Echternach. (2)

Munchen était alternativement en garoison a Diekiroh et at Ech. ternach. Une des sultes du tratte de Londres du 2 mat 18 git fut yeva, cuation de la forteresse de Iuxembourg par la garnison prussienne. Le 2 septembre déjà, 8 jours avant le départ du dernier batallon prussien, le capitaine Munchen arriva dans la capitale avec un detachement de chasseurs juxembourgeols, afin de preparer les casemements destines a etre occupés par les troupes luẍembourgeolses. It ne prit done pas part à l'entrée solenneile du 9 septemkare 1867. La Confédération Germanique dissoute, le contingent luxembourgeois n'avait plus de raison d'êtro. A la place do 2 batailions (de 900 hommes ehamon) fut. établi le corps des chasseurs (Gager-korms), d'un effectif ordinaire de 200 hommes et d'un effectif maximum de 500 hommes.

Le 4 juin 1868 Munchen fut nommé major-commandant de we nouveaut corps.

Un mot sur la céremonie de remise de commandement du 2 juin 1868:

* Hier a eu lieu devant le corps des chassemrs en grande tenue la remise de commandement supérieur à $M$. Munchen. Voila donc un fait accompli ia la grande satisfaction de Péloment luxembourgeois Avec ce que l'on se platt à répéter de l'énergie et de la justice impar. tiale du nouveau commandant, une ere nouvelle soavre pour nos jeuhes compatriotes appelés à la defense de nos institutions et de nos lois proteetrices: (3)

Major jeune encore, actir, robuste et intelligent, respectueux, ma is jamais servile envers ses superieurs, Munchen etait tres bon pour ses subondonnés. Le corqs devant Btre organisé de manière à former une eeole pour certains emplois subalternes dans l'Etat (gendarmes, douanders, gancle-forestiers, pastjers). Munchen modifia les réglements anciens en les adaptant aux exigences nouvelles. Grace au travail volontaire des soldats pendant leurs heures de loisirs, il fit transformer Ies
remparts incultes entourant les casernes en promenades charmantes, accessibles au public. La sollicitude du chef pour ses subordonnes s'é tendit jusqu'au moindre detatl. Tres vite, à cause de ses connaissancea théoriques et pratiques, mais surtout grace au bon esprit qu'il sut inspirer à ses subatternes, Munchen reussit a former un batailion modèle. Le nouvel armement de fusils Remington et de sabres-baionnette contribua à la modernisation de la petite troupe La réputation


Madam: Alphonse MUNCIEN WOLFF. oue Munchen franchit meme les frontiéres, et la \& Belgique Militaive* consacra des articles elogieux à sa personne. Le roj-grand-duc reconnut ses mérites et le nomma le 24 juin 1870 son aide-de-camp en service extraordinaire.

Durant la guerre de 1870/71 se fut à lui qu'incomba la garde de nos frontières d'état neutre. De cette mission, comme de celle qu'll avait acceptée à la Croix Rouge (qui en ćtait à ses premierres réalisations), il s'acquitta avec son brio habituel.

Mais ce ne fut pas seulement dans le métier des armes qu'il se dépensa sans compter. Le 17 octobre 1877 Munchen fut nommé membre correspondant de l'Institut. section des sciences historiques. Il était également membre de la société botanique. De mérne membre du comiteé d'organisation du congrès international des Américanistes, dont la deuxième session eut lieu à Luxembourg en 1877. Lui et son freme Charles furent du nombre des 50 délégués luxembourgeois qui composaient une véritable élite. (4)

En 1881, le gouvernement concut le projet d'une nouvelle reforme de notre organisation militaire : suppression du bataillon comme unité organique, abolition de la milice nationale, réduction de toute la force armée en une compagnie de volontaires et une autre de gendarmes.

Le 7 mars 1881 le major se rendit a la caserne atin de prendre les dispositions pour 10 remise de son service et en vue d'inspecter encore une fols avant la dislocution son cher bataillon auquel il était attaché corps et ame. Il verilia ef arreta les comptes, apposa sa signature. . et en ce moment - 11 etait quatro heures - il tomba foudroyé par une embolie: L'émotion, la douleur venaient de termasser cet officier cui, dans sa belle et longue carrière, avait franchi tous les degrés de la hiterarchle militaire (la veille de sa mort il avait recu sa nomination de lieutenant colonel). Cette mort tragique eut une grande répercussion par tout le pays. Le dernier acte du corps des chasscurs tut de rendre
les ultimes honneurs et de suivre a sa dernibre demeure celui qu'il avalt toujours suivi depuis sa création. (5)

Depuis le 19. 2. 1876 Murchen étail commandeur de lordre national de la Couronne de Chêne. Il était également décoré de la Croix d'officier de l'ordre Léopold de Delgique et de la Croix de 25 années de scrvice. Ajoutons qu'aux obseques qui eument. heu le 9 mars, le caps. taine Dumont commandait la troupe. Le capitaine Servais, son camarade dequis 45 ans , prononca quelques paroles au nom du batalllon des chasseurs:

* Il fut constamment un modele de toutes les qualités militaires of de toutes les vertus privéos. Par son caractère ógal et sérioux, par sa droiture et son esprit instinctif de conciliation, par sa modestie extreme, 11 inspirait la confiance an plus haut degré et dans les commandements il a été bon, juste et affable. Aussi fut-il vénéré par ses subordonnés, ainsi que par tous ceux qui l'ont connu. Les qualités solides de l'officier nous les retrouvons dans l'ami, dans le pase Né pour le bien il a fait tout le bien qu'il a pu faire at il ast mort on le faisant, mort au milleu de ses soldats, dans les bras de ges officiers, a la place où il a travaillé pendant 15 ans dans l'uniforme de son Roi. .

L'ingénieur $F^{\text {. }}$ Majerus, qui durant 60 ans fut son ami, trouva les paroles suivantes au nom de la loge :
sPersonne n'a pratiqué plus sincerernent que lui la tolerance, le respect de toutes les opintons honnetes, respect qui a'alleurs ext une lat pour tous les francsmacons. C'est ainsi que, partisan luiuneme de la liberté de conscience et de la libertê des cultes, il envoyait chaque dimanche ses soldats eatholiques à l'egIise, musique en tete, qu'il leur facikitait le moyen d'adorer Dieu selon leurs convietions et les rites de la reltgion, et qistl était pour l'aumonier, dans l'exercice de ses fonctions, un appui aussi sûr que bienveillant. Il n'avalt pas un seul ennemi.

Ne lui difons pas adieu, disons lut au revotr. . . dans uts monde meilleur al regne la vrale lumiere, qu'll a toujours cherchée, ou régnent ia paix, la concorde et l'amour fraternet, qu"11 nous a toujours préché par l'exemple.s (6)

Ici $\varepsilon^{\prime}$ impose la remarque, que cette * Kirchenparade * est une tradition dans toutes les garnisons chrestennes, et qu'il re dependait pas de Munchen de la a tolórers ou de la proscrice. Fn horrme juste, bon et droit, Il sentalt confusément ce que la foi cathohque était pour ses subordonnés. L'oppul spirttuel et moral ainal que in stricte observance. des próceptes evangeltques, facilitalent grandement sa tiche al Iul, le major-eommandant.

## SOLRCES.

(1) A. Ennesch, Brochure $\mathrm{N}^{0} 4$.
(9) L. Schleich, Essai d"tistoise de in Franc-magonneric dansle G. D. de Luxemboura, 1954, p. 68.
(3), L'Omrsbas: $\mathbf{N a}^{*} 43,12^{2}$ anues.
(i) Comptereodu du Congres 1878.
(3) A, Kanty, Nothce Hographique sar L-k. Jlumehen, major-mmmandant, Laxembeuren 18ss.
(5) Luxutuburger Zéturgg 10 ot th.3.1981.

## LA MAISON MUNCHEN, RUE PHILIPPE

Limmeuble qui, durant des siecles, fut l'hōten de Suhauenboury est aujourd'hui la propriété des hëritiers Alphonse Munchon, Une percee pratiquée en 1900 entre les immeubles Munchen et Mayer-Bnsch, ouvrit la prolongation de la rue Louvigny. Avant cette date il s'y trouvait un mur perce otune porte, donnant aecès aux jardins de lianden hotel de Tornaco. Cette ruelle portait dabord lappelation de \& Marschallslachs (en corrélation avec la proximite de l'hotel de la faroille de Marechal) avant de devenir be a Krips \$

La maison Munchen se compose du bâtiment principal à-un étage avec facade sur deux rues (celles de Louvigny et. Philippe), d'arrière bätiments renovés en partie à la fin du XIX"" siè̀cle et d'anciennes écaries transformées à la même êpoque. Ces constructions entourent une belle cour intérleure, dont l'entrée se trouvait autrefols rue Phillippe, Aujourd hui une grande porte cochère donne accès a la cour interieure du còté de la rue Louvigny.

La malson d'habitation date de la seconde moitlé du xvime siéle; elle rut construite par Marquand de Schauenbourg el Agnes de Nittelhausen apress le grand incendie de 15ǐh, a peu press au moment of les freres Chrisfophe et Bernard de Schauenbourg Eirent reconstruire l'hôtel de Preisch, aujourd'hui le NN 22 de la Grand'rue. Antoine-JosephRené de Schauenbourg renova la maison vers le milieu du XVIIT" siècle. (1)

Nous savons qu'en 1798 l'hotel passa entre les mains de PHILIP. pe-charies munctien.

Apres la mort de CHARLES MUNCHFN-PESCATORE en $1883_{1}$ l'Immeuble fut vendu à Léom Lippmanm, banquier et consul générel du Luxembourg à la Haye, qui y fit effectuer d'assez importantes transiormations. Leon Lippmann fit don à la ville de Luxembourg de pré cieuses collections a’objets d'art et fonda plusicurs wuwres de bienfalsance ainsi que des bourses d'études. Il était l'oncle de Gabriel Lipp mann, membre ne Vacademte des Sciences oe Paris et détenteur dtun Prix Nobel.

Après le décès de Lippmann, sa veuve résidant la plupart in temps all chateall de Helscori loua l'immeuble ì la lagation d'Alle magne, en 1897. Le 15 juin 1897 le comte Henckel de Donnersmarck étalt ministre-résident, suivi le 21 octobre par l'envoyé extraordinaire et mintstre plénipotentiaire M. Murnm de Schwarzenstein qui, à son tour, fit place le 16 septembre 1900 à M. de Tschinsky et Bb̈gendorff.

En 1902 la maison fut reprise par ALPHONSE MUNCHEN, nevea de Charles Munchen.

Si l'on franchit le seuil de la porte cochère, on voit à la droite te batiment principal ou quelques marches mennent a un vaste hall, duquel un superbe escalier a la rampe en fer forgé et cuivre conduït an premier êtagc. Décripe on dètail cetto belle demeure du vieux Lazen-
bourg avec ses couvres d'art, ses meubles magnifiques, nous menerat trop loin.

Nous nous bornerons à l'énumération de quelques tableaux de famillc. Deux portraits reprodussant JEAN MUNCHEN (1734-1805) et son épouse née Tyllion, gamissent la grande salle du rez de-chaussée. Leur his PHILIPPE-CHARLES, l'acquéreur de l'hotel de Schauwenbourg. est représenté en uniforme de major de la milice nationale, redingote d'uniforme verte à col amarante. Dans un salon du rez-de-chausse le tablenu connu de Freses nous montre le mème ea pied, en président de la cour. Un portrait de MADELEINE ELEONORE, épouse J.J. Warl


In cuisine the la maisen Muachen, rut Philipper, (XVie siecte,
mar et le portralt de ce dernier. (2) Ensuite nous voyons MADELEINE MUNCHEN, jeune fille et un second tableau representant ROSE MUNCHEN vors la tientaine.

Outre les portraits énumérés, il y a encore bien d'autres tolles rewoduisant des membrea des familles Munchen, Wolff, Sevier, van Orle, con Voigts.Rhete ete. Citans comme curiosité un portrait de MARIE MuNChEN par le grand peintre hongrois Munkacay avec dédieace Un tableau curieux, désigné dans la famille par od'Kachens qut surait appartenu anx de Sehauenburg et se trouvait dons la maison lors de son acquisition. Le tableau représente une femme derrlere una fenetre dont deus vitres sont btisées; la manière dont l'artiste a tenu
compte de ce fait est admirable. Mentionnons encore comme curlosite la boite renfermant les pistolets de duel, dont Irun causa la mort de JFAN-PIERRE MUNCHEN. Cette botpe contient, outre les deux pistolets, tout larsenal nécessaite a leur entretien et leur fonctionnement, ainsi que la, balle qui causa la mont du malheureux jeune homme.

Enfin, une tête dThorloge en bols sculpté qui appartint successive. ment a Mathlas Graas, architecte de la forteresse, A son tils Pierre Graas, qui la donna à son beau-tils le gouverneur Willmar, qui avate éponsé successivement deux demoiselles Graas. Elle devint ensuite la propriété de J. J. M. Wihlmar, de son épouse M". WitlmaraMuncher, qui en fit cadearu à Paul Eyschen. Par testament. P. Eyschen la légua à Alphonse Munchen.

Ceux qu'intOrisse norre histoire militaire, apprendront que la famijle conserve de nombreux portiaits du major ALPIOONSE MUNCHEN. D'abord une gravure où il porte l'uniforme de hussard néerlandais. Le tableau bien connu représentant Munchen en offieier des chasseurs à cheval luxembourgeois. Une daguerrotype le representant en petite tenue de capitaine d'un de nos bataillons du contingent léáral. Une curicuse medaifle-rclicf en nlâtre polychromé, meastece dans une boite portant les millésimes $1868-1878$ et renfermant les maquettes d'un soldat du contingent féderal et d'un soldat du somps des chasseurs. Le major y est reparésenté en petite tenue. Enfin, 高 remar quable toile de $d^{3} H$ uart nous montre to major en grande tenue. Du meme peintre un portrait du bourgmestre ALPHONSE MUNCHEN. (3) Terminons notice ronde par la cuisine, fa seule plèee ayant gardé la marque du XVIw siécle, puisque deguis d'origine de l'editice à no jours, on $y$ a à peine touche.

Au dếbut de l'année 1949 l'mmeunle fut acquis par la Banque Internationale a Luxemboung.

SOLPRCES.
(1) In 1825 tes amérob de la rue dite Saint-Phitippe ollaient de 171 à 215 ,
(2) Cah. Laxbyg. 1037, p. 219,
15) P. Wurth, 1C0 Jahre Gas in cier Stadt Luxembura, p. 58,6e. O. H, 1083, J.

ARMORIAL.
MUNCHEN : Parti au I de à un moine au naturel ; au II an tertre, ou mont de trois copeaux de $\qquad$ Auquel issent trois sapins de $\qquad$ en chef un lambel de $\qquad$
BR.AND: Ils s'appelalent d'abord Erand von Bytels, ensuite Brapd von Buseck, puis Brand von Schonecken; leur blasom portait une téte de bélier. La famille rhénano-hessoise (Knescls ke's Adelslexikon 1865) de Buseck s'est divisée au XIV ma siecke en deux branches, la première Buseck dit Brand (whont jes Brand de Sehomecken), Ia seeonde Munch von Buseck, vais à ce sujet le tableau d'accendance de Coniaul de Larochette, $\mathbf{1}$ ).

[^0]WIILMLAR : Parti au I d'or compé d'azur an lys d'angent; au If d'srgent a an lion rampant de gueutes. (Le cougé du I peut etre également. un «chef\%, les blasons sont si mal executés que Ion ne peut pas savoir au juste s'jl s'agit d'un coupé on d'un chef.)

VOIGTS-RHFTZ: Tiercé en pal : Au I d'azur à me marque de marchand d'angent: au II d'or a une fleche de gueules la pointe en bas (renversée) ; au III d'azur à trois cotioes en barres abaisses d'or, aceompagnees en ehef d'un agneau naissant d'argent, mouvant de la première cotice.

MICHELS: De gueules a une fasce muraillee, crenefée d'argent de trois pieces.

PESCATORE : TYencé en fasce: Au I d'argent à l'aigle de sable ; au $\Pi$ d'azur à trois etoiles de cinq rais d'or rangés en lasce; au III ondé drargent et de sinople \& un poisson au naturel, \& 1a. tête tournée (où engagée) dans un verveux au naturel.
'LESCH: D'or à deux cors de chasse d'azur entrelacés, accompagnés de deux étoiles à six rais de gueules, l'une en pointe, l'autre en cour et all cher unf rencontre de mouton de sable - Va. riante: Etoiles à 8 rais, et unf reacontre de taureau (Siebmacher 1870, pl. KIII.)

## V. - fj FRANCOIS-CHARLES MUNCHEN (1813-1882) <br> par Jules $\mathrm{Mersch}_{\text {, }}$



Frangons Charles MiUNCHFN.

La vie de Charles Munchen, comme celle de tout homme, a eu ses hauts et ses bas. $Y$ voisinaient de brillantes periodes qui vous fascinent par tout ee qui $s^{\prime}$ en dégage d'utile pour ses mandataires publies et privés; des traits touchants qui so font jour dans sea rapports avec sa famille et ses smis; d'etranges manlfestations qui nous semblent au premicr abord inexplicables. Mais le lecteur ne manquera pas de aiscerner une certaine untet dans celte vie si typiquement $19^{\text {me }}$ siêcle, $\dot{a}$ condition de se dire que derriere les plus froids raisonnements du juriste se cachait un cosur d'or et percait un fond de mysticisme non exempt d'aberrations.

Notre maniere foute relativiste de juger les hommes et les choses nous forcexa done de faire la part entre deux de ses nécrologues, Arthur Foyden et Florian Schmit, le premier pretendant que le dé funt n'avait rien cherché au bela du barreau it le second voyant la multiplicité de l'activité de Munchen converger vers une unité, la défense du droit : droit du citoyen au prétoire; droit de l'Etat au Consell d'Etat ; droit de l'humanite dans la loge. (1)*)

Ne le 4. 9. 1813 a Echternach, Muncher vint avec ses parents à Luxembourg of 11 fit eecs humanités asant de suivre les cours des universites de Llege, Heideibeng et Berlin.

Aprés avolr prette le serment professionne le 1. 6. 1839, 11 fut inscrit lo 4. 1. 1842 au tableau du barreau de Luxembourg dont il devint the dee sloires les plue pures ot dù son souvenir s'est perpétué pendant plus de cent ans.

Dans la garde dhonneur créée lors du premier voyage du Roi Grand-Due Guilaume If en 1841, nous reperons Charles Munchen

[^1]comme licutenant ainsi que son frèe Gustave comme guide de la compagnie à picd. (3)

Fn 1846 H terta de fonder avec Finmanuel Servats un bi-hebdomadaire dans lequel la constitution de 1842 serait. soumlse à une sévére critique. Mais les idees de nos deux jeunes avocats étant trop ea azance sur les evénements qui ne se produiront que quelques années plus fard, Je gouvernement de la Fontaine ne tarda pas ale rejeter la demande en obtention de l'autorisation.

Un mois après les obsèques retentissantes de J.B. Gelvé, le 18.1 1847, décéda à Diekirch le juge et franc-maçon J. Th. Hippolyte MayerEnsoh. Sur whe tombe dont ie prêtre avait dù se tenir eloigné, des paroles d'adieu furent prononeées par Y.H. Barreau et Ch. Niunchea. Tandis que le premier relevait surtout les sentiments religieux du dé funt, ainsí que \& sa foî dans la bonne et douce religion de ses pêres), Munchen s'en presmit à Mgr Lourent qui venait done de manquer l'oecasion ultime de pacifier les esprits. Il init néarmoins son discours par ees paroles: \& Quant a nous, nous ne trouvons devant cotte tombe ouverte que des paroles de pardon et des prières d'abschution qu'écous tera celui qui lit dans nos cours. C'est sinsi que nous pouvons èever notre pensée vers les cifux et dire: Parionnez-nous, Seigneur, comme nous avons pardonné \& (4)
 1848, etait un journal satirique qui deyalt jeter chaque mois queiques pierres dans notre mare royalo grand ducale. Maks son directeur-rélac teur-proprietajre perdit le souffle après le troisieme numéro.

Comme nous relatons dans la blographie du bourgmestre Fexi: nand Pescatore les evenements révolutionnaires do tea journée du 16. 3. 1848, nous ne les examinerons ici que dans la mesure od Murchen y fut mèlé.

Dapres we que le leoterar a appris jusqu'ici, il ne peut s'etonner a'apprendre que Munchen fut un des organisateurs de l'assemblée des notabies qui devalt ge texile a lHotel de Luxembourg afin de discuter le texte d'une adresse au rol.

Un des points essientiels de cette adresse etant la révocation du vicaire apostolique, le gouvernement réussit non seulement à faire biffer du projet le texte concernant Mgr Laurent, mais même à faire remettre la réunion. L’avis afférent, rédigé par Charles Munchen, était done fait pour donner tout apaisement au gouvernement. Grande fut done la surprise des pouvoirs publies, lorsqu'il y eut quand meme vers quatre heures un rassemblement sur ia place Guillaume * d'èlements sortis de la plus hasse classe ainsi que d'enfants \%, pour employer les termes du repport officiel.

La foule se mit en mouvement vers la rue Notre-Dame où passalt precisement Charles Murchen. Reconnu, il fut apostrophé, II tenta de
parier mals it rut conspué, pufs maltratté de telle sorte qu'il dut se ré. fugier dans un café. (5)

Assez tôt Munchen fut mèlé è la polltique concrétisée en me moment par l'antagonisme entre Mgt Laurent et linfluent clan liberal entourant le gouverneur de da Fontaine.

Lans le proeès qui suivit la suppression de la \& Luxemburger Zeitang $x$, en juin 1845, spour délit de presse et séjour continu de son ré. dacteur E. Grógoive en Frances, Munchen fut désigné comme défenseur de cet impossible personnage.

La procédure connatt de ces enlgmes, surtout daris les cas plaidés <gratis pro dcos, car nul n'admettra que les seules sympathies proallemandes aient rapproché Munchen de Grégoire, acolyte de Mgr Lsurent et auteur du violent pamphlet \& Impuissance d'une constitution pour proteger le droit contre une administration disposant de la censure et des tribmaux $\mathrm{D}_{\text {. ( }}$ (6)

Dans une lettre que Mgr Laurent adressa cinq jours plus tard à son confròre Van Bommel (7), le vicaire apostolique se fit un malin plaisir de relater de quelle façon la populace s’etait mise a poursuivre Charles Munchen à travers les rues en lud donnant des gifles et des coups de pied jusqu'à ce qu'll entonnat avec elle le cri de \& Vive Monseigneur ! p Cest a ce prix quion aurait cessé de molester celui que Mg : Laurent considerait comme son pire onnemi.

Cette aventure ridicule ne nuisit guere a Munchen ; bien aut contratre, elle accrut son autorite et lui gagna de nouvelles sympathles -. au grand désespoir de son adversaire qui avait un peu trop excompté le dicton de Gothe: s Der Hass schadet niemandem, aber die Verachtung ist es, was dem Menschen stürzet. s

Et - si étrange que wia puisse paraitre - elle fit que Charles Munchen fut élu hant la main aux élections du 8. 5. 1848, comme un des députés à l'Assemblée nationale allemande.

## La Oonstituante.

Mais avant de suivre Munshen à Francfort, nous tâcherons de mettre an lumięre le roble de premier plan qu'il joua dans notre Constituante, dont Ies 74 députés élus le 19. 4. 1848 se réunirent pour la premiére fois a Ettelbruck, le 25 du meme mois.

Aux Etats, unte question fort délicate avait été précisément celle des rapports Iusembourgeois a I'égard du Farlement de Francfort.

Depuis la séance du 27 avrifi, (au cours de laquelle Munchen s'était fait le porte-parole en même temps que le dépositaire d'une pétition ouvriére), lorsqu’il s'agissait de trancher la question de l'opportumité de lenyol de trols aéputés à Francfort, les opinions étaient fort divergentes.

Et lorsque les Metz soumirent Ia proposition, signée de 33 membres de Fopposition, d'ajourner la question, Charles Munchen tit le tameux propos: \& Ciest une question vitale pour nous que la question quit est agitee aujourd'hui. Notre avenir, notre bonheur ou notre malheur en
dépendent. Ce que l'avenir nous réserve n'est pas connu. Nous sommes étrangers ì la France, \&̀ la Belgique, nous' sommes allemands ; te ne renle pas mon Pays, je suls tout dévoue au Pays, à la Patrie qui m'a vu naitre. Nos voux sont tous pour le bonheur de r'Allemagne, et c'est avec da patrie allemande que nous devons tout espérer de Javenir. \% (8)

Combien les occupants de 1940-1944 nous ont rassasiés de ces paroles qui furent d'ailleurs quelque peu corroboreeg par le gouverneurpresident des Etats, par Emmanuel Sereaia, Ch. Th. André ot V. Jurion:

Tout en reconnaissant qu'au point de vue culturel Munehen étatt un peut trop unllatéralement orlenté vers l'AHernagre"), il ne faut pas nan plus perdre de vue la situation de fait telle que l'envisagead en ce moment le gouvernement de la kontafne lut-meme.

D'abord il fallait contrecarrex une tentative entreprise par des Luxembourgeois et des Belges pour amener une union entre leurs deux pays, voire sous un gouvernement republicain. (9)

Ensuite l'on craignait une invasion par la. France, à la suite d'une guerre entre ce pays et la comfédération germanique.

Et comme le gouvernement luxembourgeois ne voulait pas se confiex à la Prusse, pour sortir de son isolement diplomatique, il ne lui restait qu'à faire confiance atu nouveau groupement d'etats sowveralns qul devait éclore de la réorganlsation dénocratique de lanelenno Contédération.

Vus sous cet angle, l'étrunge proclamation du gouvernement de la Fontative (qui fit hisser le drapeau féderal à eoté des couleurs nationales) et le discours do Charics Munchon aux Etats prernent ure autre signification que celle que la propagande pangermaniste a voulu lear donner.

Après la cloture de la discussion, ie 28 avr 51 , les Etats, par 52 wix contre 16, se déclarèrent en principe compettents pour voter la loi électorale concernant la députation au Panlement de Francfort.

Quant à la proposition d'ajourncr ce vote, elle fut rejetée par 36 voix contre 29 el 3 abstentions.

Puis les Etats rentrèrent à Luxembourg non sans avoir restreint les pouvoics des députés à élire et leur avoir donné une mission pré cise. Nous y reviendrons dars un instant.

Une sommission de quinze membres puedidee par M. Wollenstein, devait elaborer un projet de Constitution Apress avoir discuté les prineipes généraux (à part l'axloption d'une Chambre unique, on s'en tint plus ou moins à la Constitution belge de 18311, la commission chargea de la préparation du projet une sous-commission cotnposie de Ch. Metz, E. Sernais et Ch. Munchen.

[^2]Tout le monde est d'accord pour attribuer à ee dermier la quasi patemitê du rapport que la commission dêposa dêjả le 18 mai et qui forma somme da charpente de la Constitulson de 1818.

Charles Munchen, de par sa présence à l'Assemblée nationale de Francfort, n'ayant pas assisté à toutes les discussions qui précédèrent le vote, nous ne nous attarderons qu'a ses interventions. (10)

Si nous faisons exception pour I'article 31 quit prévolt que l'établissement de toute corporation religieuse*) dolt etre autorisee par une loi, c'est pour permettre au lecteur de vérifier dans la biographie des Schorfj, comment l'interpoćtation que celui-cl donna à cet article prévalut et comment elle fut egalement adoptee par le gouvernement Willmar.

Les milieux catholiques eurent, en l'ocourence, entiere satsfaction. Mais cela n'empécha pas que eertains militants gardaient une dent contre le rapporteur de 1848. Et H. Gruber S. J. eut son succès de curiosité lorsque, pres de scixantedix ans après, il prétendit que la constitution de 1848 foummillait de prescriptions antiveligieuses reprises dans la constitation de $1868^{* *}$ ). Ce qui, pour le pẻre jésuite, constituait le comble de la conatitution de 1818 (dont il considérait Ch. Munchen comme un ces auteurs) c'etait le principe que tout pouvoir emanait de la nation.

Nous devons, toutefols, reconmaitre et cela pour sauvegarder Ia mémolre du père Gruber, que sur le tard 11 en vint à adopter une attitude autrement tolérante que celle qui lut avait dicté son fameux pamphlec. (11)

Dans la séance du \& juin, la discussion mit de nouveau en oppositíon Charles Munchen et Charles Metz, qui était de quatorze ans son ainé. Mais toujours la forme resta respectée.

Comme il était a prévoir, Munchen ne manqua pas de revenir à lardicte $1^{\text {ter }}$ contenant les fameuses réserves quant a la Confederation germanique : que le Grand-Duché faisait partié de celle-ci d'aprés les traités existants et que les changements qui pourraient être faits à ces traites seraient soumis a l'approbation de la Chambre.
*Ce principe, s'exclama Mumehen, est résctonnatere; lorsque toute l'Allemagne, dans un mouvement démocratique, travaille a la reconstruction de la soclété sur les basea de la Jiberté, lorsqu'elle démolit plece a piece ees lois du despotisme inserites dans les traites de 1815, nous venons nows réserver le maintlen de ces traitós? Mals nous sommes réactionnaites ! ?

On aait que ces reserves furent définitivement votées le 23 juin.
A l'article 55 sur Ies incompatibilités, Charles Muncben, dans 111 discours pleln de gênérosite, combat toutes jes incompatibilités á

[^3]I'exception de celles ayant trait aux fonctions de membre du conseil de gouvernement.

Au projet initial la section ecntrale avait ajouté 1"ncompatibitité des ministres d'un cultc. Munctien propose de retrancher cette ajoute afin de permettre aux membres du clergé de venir à la tribune défendre les privilèges qu'ils croyalent étre en droit. de reclamer. D'après lui la discussion publique démonitrerait l'exagération de. leurs prétentions et serait le seal moyen de terminer la lutte sourde et incessante qui desolait le pays depuis six ans.

Bien que l'amendement Munchen eft été adopté, les Etats on déc. dèrent autrement le 23 juin, lors du second vote (art 44 et 55 ).

Lat Constitution, qui fut votee defintivement le 9 juillet par 56 voix contre 2, est aujourd'hui assez justement apprécife. Et lon se plait a soullgner une opinion telle relle exprimée par M. Jos. Gedert (12) qui ne conteste pas que oes \& bourgeots édairés et progressistes * qưont été les artisans de 1848 ont brisé le vieil ordre. Cet autear, specialliste de nos différentes constitutions, Inslste également sur un fatt que nous avons deld eu l'occastion do relever ( $1^{* r}$ fasc. p. 43) ; que cette «revolutions n'est pas cenle de la vieille garde lihérale. Et il est assez trugique de devoir constater que la constitution de 1848 trouvers un de ses plus entétés adversulres en la personne du propre bean-pàre the Munchen, Guillaume Pescatore.

Mais clôturons ce chapitre sur une note plus réconfortante ea cttant l'opinion d'un auteur aussl pondéré que l'est M. Hess:

Die $1848^{-6}$ Vertassung, das Werk einer Gemeinschaft von thelh tigen Luxemburgern, verdient es, dass sie manchmal eingesehen wird. Wobel der Leser mit Schrecken merkt, dass vieie ihrer grandlegenden Bestimmungen, für die damals im Schweisse der Angesichter gerungen wurde, heute nicht, mehr so strikt elngehalten werden. . (13)

## Le Parlenent de Francfort.

Le choix que les electeurs avalent fait le 8. 5, 1848 en elisant Whlmar, Munchen et Servais n'ovait eu, selon les propres dires du dernier nommé, saucun rapport avec les opinions que les candidats auraient pu avoir sur les graves questions que i'assemble constituante de l'Allemagne semblat appelée à déciaer: a (14)

La majorite des électeurs, écoures de l'attitude de Mgr Lawrent, n'avaient donné leur voix qu'à des adversaires déclares du vicaine apostolique, décidés d’adopter à Francfort en tout état de cause telle attitude qui affaiblirait en Lusembourg toute vellétè vitratoontaine.

Mais, dès le début de la session, la situation de nos députéa s'avéra des plus épineuse.

Le vote á quasi unanimité de ramendenent Werner du 27 mai , décidant que les constitutions des différents Etats sersient a conformer aux principes de la future constitution fédérale, provoqua la protestyfion du Lusembourg ef de Trieste.

Dans is séance du 29 mat te préstaent von Gagern déclara a l'As. semblée que les déphtés luxembourgeois avaient mandat de protester contre toutes décisions qui pourraient porter le moindre préjudice : $1^{10}$ à la nutionalité, à l'existence, comme état indépendant, du GrandDuche, et a l'exercice de tous ses droits politiques et civins"); $2^{\circ}$ ) à sa lherté de créer des rapports commenclaux avec qui que ee soit, sans préjudice des traités existants. Enfin, nos députés dèclarèrent que les décisions du Parlement ne seraient exécutoires qu'après leur ratifica. tion par le Roi Grand-Duc et par les Etats du Grand-Duché,

En dehors de cette protestation qui fut insérée au procès-verbal, les deputes expliquerent verbaloment au president qu'i]s n'avaient pas masdat suffisant pour voter la mention Werner et qu'ile s'abstiendraient de prendre part aux delibérations de $1^{*}$ Assemblée nationale. Sur proposition de von Gagern, celleaci décida à la grande majorité des voix de transmettre pour avis la protestation luxembourgeoise accompagnée des explications du président à la commiscion de la Constitution.

Dans une lettre privée que Charles Munchen adressa le 29 mai a Mathias Simons, il exprime avec toute la nettete désirable que la position des députés luxembourgeòs est devenue intenable.

Munchen attribue la situation ridicule a laquelle lui et ses con. frères sont acculés, à la faiblesse de Guillaume II qui, au cours des dis. cussions de l'article $I^{* \tau}$ de la Constitution luxembourgeolse, avait de claré qu'll ne publierail celle-d que pour autant qu'elle ne soit pas en opposition avec la nouvelle charte de Franciort. Cest done a leur corps défendant que les députés luxembourgeols auraient voté contre L'amendement Werner, et cela pour la raison que le pouvernement grand-ducal avait omis de notifier au Parlement de Francfort les ré serves attachèes a leur mandat.

Frappé de la diversité des peuples réunis à l'Eglise st-Paul et qui tous, on se sacrifiant, veulent former une immense nation allemande, Munchen fait remarquer que le système, à créer à Francfort consacre le régime de l'oppression du faible par le fort (la majorité). Ntanmoins il reste persuadé que la nouvelle constitution sera la plus libre, la plus humaine, la plus radicale de toutes. < Ce parlement, conclut-1l, est une force a laquelle rien ne résistera sl lut-meme résiste a la guerre civile.> (16)

Dans la séance da 14 futn, le rapporteur de la commission qui devait examiner le cas de nos députés, l'éminent jurisconsulte líbéral Bittelmaiep, s'efforeca d'expliquer la genèse de l'attitude luxembourgeoise. Encore un diseours que les oppresseurs de 1940-1944 se gardèrent de publier inextenso puisqu'il ne pouvait nier entre autres que Ia ville de Luxembourg ayant eu itérativement à souffir des suites

[^4]de conflits avec les pouvoirs militaires, il s'y révèlait une certaine froideur, un manque de confiance à l'egand de l'Allemagne.

Comme il était a prévoir, la commission parlementalre ne se rallia aucunement à la conception luxembourgeokse et refeta comme non valables les réserves faites par nos dèpulés. (17)

Agres l'adoption d'une motion Werner modifiant celle proposés par Mittelmaier, la question disparut de l'oxdre du jour et nos députes assisterrent de nouvenu aux seances de 1 PFglise St. Paul.

Cest qu'entretumps (ae 5 juin) nos Etats avaient voté a l'unanimite la motion Richard modillée par celle de Ch. Metr et ainsi concue: - Dans l'espérance que le Parlement allemand, mú par de gênéreux sentiments, ne prendra aucune mesure qui puisse attenter a la natio naité luxembourgeoise ou aux droits réserves dans le mandat de nos deputés, l'Assemblée nationale invite ses députes à continuer de prenGre part aux travaux du parlement allemand dans 1'interet commun, sans qu'lls solent obligés de protester davantage quol qu'll arrive.s (18)

Si nos deputés n'ouvrirent pas plus la bouche qu'auparavant, iss manilesterent néanmoins par leurs votes subcessifs qu'ils étaient. adversaires de l'augmentation des attributions du pouvoir central. (19)

On pourrait s'étoaner de cette attitude de la part d'hommes tels que Munchen qui s'était tout de même réclamé de la $<$ patrie atoemande. s

Pour bien comprendre cette expression dent les occupants de 19*0 ont, helas, fait tant ofat, il faut I'titerpreter dans le méme sens dans lequel lavait conçue Goethe deja en octobre 1828 , c'est-A-dire dans celui de féderation d'états souverains. Hit si le sage de Weimar se promattalt tout d'une union basee autant sur la considération réciproque que sur les mèmes monnales, poids, mesures, passeports etc. - il repoussat, lut aussi, toute centralisation en une grande residence et cela pour des raisons culturelies. (20)

On a beaucoup diseuté les raisons, d'ailleurs multiples, pour les: quelles Charles Munchen et ses collegues votērent en 1848 pour la solution pett-allomande ( 267 vodx contre, 263 pour la solution grandallemande, done autrichienne), comme tis donnèrent leur voix le 28.3 .1849 à Frédéric Guiltaume IV.

Servais a prestendu qu'ils avaient poté d'aboox pour l'arcidue Jean, comme vicalre de 1'Empliee, pujs pour le rol de Prusse comme enpereur a qarse que ces choix paratssatent propres a détoumer tes dangers dont lordre public étalt menacé en Allemagne, par le parth ré volutionnaite ou démasogique qui' s'agitait partout. "(21)

Mais on est pus près de la verité en admettand avec M. A. Collart que, toujours encore, nos delégués étalent subjuges par l'attitude int tolérante de Mer Laurent et que cétait dans la crainte du danger ultramontain qu'ils avaient voté avec les 290 depputés quid offrient ts couronne impériale au protestant roi de Prusse. (22)

Toutefois, les tendances unitaires et centralisatrices du Parlement de Franctort firentelles déchanter peu a peu les éléments les plus
enthousiastes. Deux cent quarante kuit abstentions locs du vole dont nous venons de parler nétalent-elles pas défa significatives?

Au Luxembourg, les désillusions avajent gagné le gouvernement de la Fontoinc, le chancelier de Blocnausen, voire le Roi Grand-Duc.

Et c'est tout cois que nos trois députés quittèrent une galère qui avait contertu en dehors de vrais adlemands, des délegués de populations Eramealses, Itallemes, flamendes, slaves. . . et Juxemibourgeolses.

Ne quittons pas la ville sur le Main sans avoír rapuelé que pendant son sèjour Munchen avait également été attaché comme secrétaire a la legation que ic pouvoir central y avait établie. (24)

## Le Zollvercin.

Le gouvcrnement fit appel aux lumières de Munchen lorsque, en 1885, il s'agissait de discuter les conditions de renouvellement du traité avec le Zollverein*).

Dire qu'Emmanuel Servais et Charles Munchen débarquérent le 1i. 5. 186\% à Eerin, le cour gontle a'optimisme, serait dénaturer la vérite, C'est qu'ils n'ètaient pas sans redouter la confrontation des conceptions luxembourgeoises et allemandes. diamétralement et depuls 1850 opposées notamment en matière de droits sur le fer.

Avec oela l'atmosphece stalt loin d'etre cordiale.
Encore en 1864, après que da Prusse eat résillé le contrat de rerouvellement de l'arwession du Lukembourg au Zollvereh de 1853, le gouverzement prussien ne tint pas du tout à ce qu'un délegue luxembourgeois fat admjs aux onférences qui devaicnt avoir lieu a Berlin, a tant que le renouvellement de l'union douaniere centre la Prusse et une partie des etats aljemands) n'est pas assuré. (26)

Fia situation r'avait pas ehangé et. le Luxembourg r'avait. done rien à voir dans ec \& sanctuaire \& tant que la porte ne lui on était pas ouverte par la Prusse qui, bien que mandatée par le Zollverein, restait seule a Etre liee par contrat, at Grand-Duché-

Aprés que le Zollvereín fut reconstitué sur la base de changements notables appliqués au isrif des droits d'entrée, la Frusse abandonna genéreusement a l'appreciation do notre pays d'y acoeder aans observation ... ou de rester dehors.

En réponse a cette proposition pleine de morgue, de Toradeo (27) fit remettre au qouvernement prussien les desiderata suivants:

1s) représentation durecte du Grand-Duché aux conférences douanières, la situation de dependance vis-à-vis de la Prusse ettant incom5atible avec la dignité et les intérêts commerciaux du pays;

2") supplément au forfait destiné à l'administration des douanes à Luxembourg;
7.) nomination d'un Luxembourgeois aux fonetions de directeur des douanes sinote abandon du traitement à charge du Zollverein rcspectivement de l'Etat dont le directeur est ressortissant ;

[^5]$4^{\prime \prime}$ ) nomination de Luxemburgeois aux fonclions de contrōleurs des douanes:
52) Elargissement des pouvoirs du gouvernement grand-ducal en matiere d'administration ce qui équivalait aux changements de certaines dispositions introduites dans le traité du 31. 12. 1823 pour réduire les droits que le Luxembourg détenait encore des traités de 1842 ет 1847 ;
$6^{\circ}$ ) renouvellement de l'a.cord concermant les eaux-de vie conclu en 1858 avec la Prusse ; en effer de zrandes quantités d'eaux de vie étaient introduites au Laxembourg. tandis que celul-cl ne pouvait exporter que de minimes quantités dans les Etats du Zollverein:
$7^{\circ}$ ) mise des Luxembourgeois, en matière d'exercice de commeres, sur un pied d'égatite avec les autres membres du Zollverein.

Quant aux contrepropositions du gouvernement prussien, elles auraient somme toute pu étre acceptées, n'eut été la fatale question des drolts sur les alcools dont la hausse s'averait néfaste pour nos aussi nombreuses que primitives distilleries.

Mais comme le gouvernement berlinois avait posé commo conditio sine qua non que le Luxemboung adopterait sans discussion les clatses du traite de commerce avec ja France, it talhut attendre ta conctusion de ce traité (9. 5. 1865), de meme que cehle du nouveau contrat dub nion douanière (16.5.) avant que les pourparlers ne commencassent it Benlin.

Servais et Munchen se rencontnèrent avec le *Oberfinanzrat; Henning et le conseilier de lêgation Kenig.

Oh, que nos pauvies commissạipes durent bientôt rabattre de leurs prétentions, et quils sont navrants leurs rapports adressés à de Tornaco!

Mads rlen qu'a lire ces pletes conservées aux archives đu gouvermement (28), on est rassure sur les vrats sentiments de Munchen que cer. tafns nazis s'etalent efforces de faire figurer dans leur minuscule relevé des propagateurs du germanisme en Luxembourg.

Toutes les protentions luxemhourgeoises furent rojetées a lexception des points 2 gaugmentation du forratt jusqu'd concurrence de sote thalers), 4 ( 3 des 4 controlcurs seront luxembourgeois) et 6 (solution de la question des eauxde-vie dans un sens favorable pour le Laxembourg).

L'abandon dos dispositions du traitô de 1843 coneernart la a loi de faveurs belge fut juge inoperant par nos plénipotentaires puisquil trouvait sa compensation cans le nouveau traité belgo-allemand du 22 mat qui prexvoyait l'abolition de droits sur te charbon et le coke à l'entrée du Zollverein.

Le nouveau traite de renouvellement de l'aceession du Luxembourg au Zollverein fut signé à Berlín et Luxembourg par les commissaires respectirs du 20 au 25.10 . 18 gis. Il fut adopté par l'Assemblée des Etats le 23 novembre, à l'usanimité des voix.

La présence à Berlin ales connmissaires luxembourgeois avait été mise à profit par le gouvernement prussien pour entamer une discussion sur la question ferroviaine.

Si tout le monde était d'accord sur la situation intenable existant sur les réseaux luxambourgeois pris a bail par la Compagnie de leat - pas plus tard que le 23.12 .1864 l'Assemblee des Etats avait autorise le gouvernement a faire, en cas de besoin, usage de ses droltz aécoulant du eahler des charges de 1850 - nos déléguês farrent tout de même surpris Jorsqu'ils recureat le 31. 5. 18665 tune note dans laquelle la Prusse rétéra son césir de voir évincer la société française. Mais ce qui frappa davantage Servais et Munchen c'ëtait ia convoitlse prusslenne à l'egard de nos chemins de fer.

D'abord is tentèrent d'écooduire la Prusse en avancant entre autres que le rouvernement de leur pays n'était pas en mesure d'anruler des comventions taites en dehors de lui.

Mais après réception de la note ungente de Tornaco du 2 juin (29), ils crurent comprendre que leur gouvernement, sous certaines conditions, n'etalt pas opposè h engager des pourpaclers avec la Prusse pour la reprise des chemins de fer. Cette interpretation ne fut pour. tant pas celle de Tornaco puisque, à la date du 10 juin, il télégraphia ia ses commissabres que le gouvernement luxembourgeois ne pouvait prendre aucun engagement quant a l'evincement de la Compagnie de l'Est, mais que, néamoins, il serait d'aceond d'agreer un commissaire spécial prussien avec lequel on pourrait discuter de la collaboration de la Prusse clans da recherche d'une solution dans ce sens.

Servals et Murchen profiterent de ee désaveu pour priex leurs collegues allemands de detacher Ies discussions concemant la question forroviaire de eelles touchant I'Union doueniere, les premieres ètant étrangères a leur mission.

Aprés qu'un dernier essai de bruaquer les choses - publication d'une note de journal - n'cut pas non plus obtenu' le moindre effet, la Prusse se déclara disposée à poursuivre les pourparlers ferroviairez par l'intemmédaire d'un conmissaire spécial.

Celui-ci n'eut pas l'occasion de venir à Luxemboung : effrayće par les appétís manifestés outre-Mosellc, Ja Compagnie de l'Est consentit à modifier le contrat de bail et à réduire les tarifs. Et le petit. tour du gouvernement de Tornaco êtait joue.

Que ses deux commiseaires y aient été pour quelque chose - nous ne le croyons pas. Sinon Servais n'auralt pas Ecrit le 4 juin a Simons cette letkre privée daas laguelle ii souligna. les avantages d'un traité ferroviaire avec la Prusse.

En envisagesnt la situation du polnt de vue personnel de nos deux plénipotentiaires, on ne petıt précisément pas prétendre qu'ils rentrérent à Luxembourg, apros une absence de six sembines, avec une valise bjea remplle.

Pour Charles Munchen elle contenait du moins la croix fe chevgHier de Yaigle rouge de $2^{\mathrm{ma}}$ classe.

En 1869/70 nous retrouvons encore une fols les noms de Bernais et Munchen liés à la question ferroviaire : au moment du procès intenté par le gouvernement contre la Sociēte Gullaume-Luxembourg. dont le pays avait lieu d'étre mécontent. C'est en tant que eher du gouvermement, qu'il présidait depuis le 3.12 .1862 , que Servais avatt chargé Munchen de la defense des interéts de letat. Mals si Ton doit reconnattre qu'au cours de ce proces Charles Munchen eut I'oceasion de faire briller toutes ses qualités de jurisconsulte, cela ne veut pas dire qu'aucun lustre n'ait emané de son pittoresque confrére, le grand avocat Guillaume Leibfried.


Les trois filles de Charles Munchen.
laURE ANGELE RÉSE
On a peine a se figurer de nos jours l'agitation que provoqua cette affaire judiciaire non depourvue de coups ce theatre el aù il s'agissait Egalement de défendre la vallifté des actes de concessions de chemins de fer et de miniēres accordées a la Societés Prince Henri.

Emmanuel Servais, loin d'etre rassuré sur l'iscue du procés, d'ailleurs pordu en promière instence, ne cache pas sa joie, apres avoir obtenu gain de cause en cours d'appel. (30)

Voici encore quelques données concernant. Munchen, homme de droit.

En 1850 Il fit paraitre la premiere série de la Pasinomie fuxemibourgeoise qui, sorvant de onntinuation a la Pasinomie belge, donna

* toutes les dispositions qui ont été mises en vigueur dars le GrandDuché actuel depuis 1830 , solt par les autorités Grand-Ducales, soit par les autorités Relges. . . mais à l'exclusion sles lois, arrêtés et ręglements quelconques publés dans la Fasinomie Belges.

En 1852 il publia la douxième série eomprenant la période du 1. 1. 1840 au 9. 7. 1848 et ainsi de suite jusqu'a l'année 1870 a partir de laquelle la precleuse collection tut dirigee par P. Ruppert, remplacé iul. meme par le ceollecteur \& actucl, M. Nic. Kerschen.

En 1875 il publia \& La Corstilution Twaembowryeaise ot tes Cowvekts $\overline{3}$, matiere qui lui était famillere deguis 1848.

Munchen était membre de la commission pour la revision du Code pénal.

## A. Is Sopiste historique.

Plaçons au début de ce chapitre quelques ohservations quo nous devons it l'obligeance de M. L. Wirion d'après lequè Charles Munchen a. été le premier de nos compatriotes à s'occuper d'héraldique, scleree ou art quelque peu osoterique convenant si bien a son caractere.
\& Fin 1840 on s'oceupait beaucoup de notre cirapeau national. Nous ignorons cependant pourquol on n'adopta pas de suite la disposition rougeblancobleu qui avait déja fait une apparition timide vers 1830 dans certains milieux orangistes. Ceux-ci, sous l'impulsion du notaire J. Schazus de Hellange, avaiont essaye the soudoyer le major Claisse, dont les volontaires luxembourgeois occupalent Boullon et Arlon, en lú offrant un emplol bien rémunéré dans le domaine civil. En arborant à Arlon le drapeau orange ou luxembourgeois, touge-blanc-bleu de ciel, Classe devait se porter sur Echternach, dont l'occupation amèneralt la soumission du pays de Dfekirch à Remich. La tentative échoua, Claisse restant fidele a la cause belge. (31)

En 1840 l'hécaldicjesa Munchen élabora le projet suivant:
La couleur du champ comme couleur de présćance, en haut:
Argent-blanc.
La couleur de la piece honorable (le lion) all mileu: Gueules-rouge.
La couleur de la brisure (le burellé) en bas:
Azur-bleu.
Ce qui donnait : Blanc-rouge-bleu de ciel.
Pour des ralsons qui restent enigmatiques, on retourna ees couleurs sur l'arc de triomphe dressé lors de la visite du roi grand duc Cufllaume II, en 1841. Les drapeaux de 1841 étaient : Rouge-bleu-blanc, ou plutot, rosecarmine, bleu-grisatre, blanc Nous nous demandons pourquoi le projet Munchen allait a l'encontre d'une règle fondamentale de l'héraldique, a savoir que deux conuleurs doivent toujours etre tranchées par un métal et deux métaux par une couleurs. M. Wirion ienore si le projet adopté définitivernent vers 1845 , avait egalement Munchen pour auteur.

Charles Munchen était membre fondateur de la \& Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le G.-D.
de Luxemboungs constituée le 2. 9. 1815 et transformee par arrēte r. g.-fl. du 24. 10.1868 en section historique de l'Institut r. g.-d.

En 1848 il lit en séance de la Société des Notes concernant la geDéaloyle des Dames de Monflin. (Fubl. L. IV, 1848).

Trois ans plus tard il fait un rapport sur une trouvaille archeodogrique faite a Wasserbillig, et il s'associc au professeur Namar, conser-vateur-serctaire de la Sociéte pour rendeb compte de quelques nouviles trouvailles taites au Tossenberg (Publ, t. VIL, 1851). La méme publleation contlent une relation de Munchen a*une excurston archéologique faite dams tes environs de Bithourg.

En 1852 Munchen présente un mémoire lendant à interpréter une inscription latine sue un poids provenant du Titelberg (Publ. t. VIII. 1852).

Au cours des annees 1869,1870 ot 1873 , il entretiendra les mombres de la Société arehéologigue au sujet d'ouvrages traitont de l'Armorial du Luxembourg.

Le tome XXXI des Publications (1876) contient whe contrilbution de Munchen irditulé : Blason des comtes el dacs de Luxembourg *.

Munchen possedait pas mal de manuscrits intéressants. Pami ceux dont il fit lut-méme don *â l'Institut ou que celui-ci reçut de la part des héritiers Munchen, nous en retiendrons quelques-uns: (32)

1*) Armes, presque toutes colortées, de 618 fammles luxembeurgeoises ou apparentées à cellesel, gar Jacoby ( $N^{\prime}$ 302),

2") Tuble alphabétique des blusons renfermés dans l'Armorlal da G.-D. de Laxembourg par P. Jacoby. - Extrait de d'nistoire de la Maison de Luxemboutg par N. Vignler ( $\mathrm{N}^{0} 105$ ).
3) Rectifications faites au recuell des armoirles du Duohe de Luxembourg et comié de Chiny de Jacuby, par M. Slegen, sur indieathons de Ch. Murchen. - Armes de 179 resp. 236 familles luxembourgeoises ( $\mathbf{N}^{\text {ac }} 127 / 128$ ).
1.) L'histoice du Luxemboung se 1700 a 1730 , la partie allant jusqu'en 1724 constituant un manuscrit autographe du notaire Pierret (N* 182). - Ce don d'importance date de 1855 .
5) Liannée précédente Munchen avait fait cadeau a i Institut d'un autre manuscrit autographe de Pierret, encore plus précieux. Sur 614 pages nous ne trouvons pas seulement la description et le dénom brement des villes, bourgs, couvents, chiteaux du Duche de Luxpmbourg et comté de Ching, mais également une «idée» des hommes illustres ainsi que la liste des gouverneurs, justiciers des nobles, merp bres du Conseil provincial ete. ( $\mathrm{N}^{\circ}$ 183).
$6^{\circ}$ ) Recuell de la noblesse avec armes précédé d'un état alphabe tigue des gentilshommes du siëge des nobles depuis 1697. Manuscrït zutoEraphe du même notaire Pierret ( $\mathrm{N}^{n}$ 184).
$7^{\circ}$ ) Dictionnaire héraldique suivi dea ordres de chevalerie dans he royaume (de France) et ce l'orùre de Malto. Ouvrage imprimé a Paris en $17 \pi 7$ avec ajoutes et notes de da main de Charies Munchen (N* 190).
8) Copiésur 477 pages d'un manuscrit Ungeschäck déposé à la Biblothèque nationale \& L'art héraldique ou du blason o. (N" 206).
$9^{6}$ ) 37 feullets contenant les a Notes sur les armes des peuples de rantquites par Charles imurhen, avec dessins de hallebardes etequi se trouvaient dans la collection de l'auteur ( $\mathrm{N}^{\prime} \cdot 245$ ).

En 1876 Munchen fit don a la Bibliothèque de l'Institut d'un exemplatre de l'édition Argentinae de 1489 du Malleum maleflcarum de ISprenger. (Publ. i. IX, 1876 ).

Entin Charles Munchen figure également parmi la bonne douzaine ed'amateurs des sciences* qui fondẻrent le 1, 8. 1850 la Soclété d'hitstoire naturelle, qui devait former a partir de 1868 la deuxieme section de $1^{+}$Institut $r$. g.d. (33), de mème qu'll fut délégué au Congrès international des Américanistes qui sut réunir en 1877 tout ce que notre pays comptait comme intellectuels.

Munchen semble également avoir caressé la. muse. Mais de ses © coupletss nous ne connaissons que selui qu'il fit en 1861 pour la fête organisée à loocasion de l'aeceptation par le Prince Frédéric des Pays-Bas du protectorat de la Fransmaconnerie luxembourgeoise. La chanson \& traduite en langaze harmonique> par Antoine Zinnen et qui s'était inspirée des paroles du Prince \& Je veux vous servir de bouclier, d'egide et d'appuix, n'est ni meillenre ni pire que tant de chansons de de genre sentant toujours un peu la flagornerie.

Trois ans plus tard Munchen fut le porte-parole de la Loge pour fêter le jubilé semi-séculaire de son Grand-Maitre et ami Schrobilgen dont il partageait les conceptions deistes.

Nous retiendrons de son discours-ie passage ou il est question des deffections dont cette institution eut à souffir après une recrudescence démesurée a mettre en corrélation avec les ćvénements a révoluEjonnaires * de $18 \frac{1}{4} 8$. Poussés par l'esprit de passion, y venant chcrcher un milieu hostile au clergé. . . ils y ont trouvé des hommes tolerants, respectant les convictions sinceres de tous; dautres enfin, avaient eru déeouvrir chez nous la raternités qui crée lindulgence pour tous les vices. . . mais ils y ont trouvé un code sévère de moralité, une soeiété exergant une police xigourcuse, la première à relever les fautns. . . Peu d'entre cux, surtout, ont su mettre en pratique les grands préceptes d'amour, si diffliles dans la vie oo se heurtent tant dinterets, fant de personnalités diverses, tant d'opinions divergentes. . .> (34)

On voll done que depuis l'erre Laurent les esprits les plus combatifs s'étaient bien pacifies. Dans cet orire d'idées, le discours funẻbre, presque rellgicux, que Munchen avalt prononce sur ia tombe du directeur de F'emegistrement M. X. Schrm, décédé le 7. 11. 1853, avait ét巨 assez significatif.

Marié depuis le 17. 2. 1842 a Marie-Angélique Pescotore, Munchen fil chorus avec les autres heritiers et légataires universols de JeanPiecre Pescatore lorsqu'il s'agit en $18 \overline{6} 6$ de contester a la veuve de celui-ci sa qualite d'epouse commune en biens. Nous porlons ailhcurs du proces classique qui decoula de eette contestation.

De 1853 à 1856 le comte de Piessac, entoure de Gontiter-Grigy (1auteur des Vingtcing Codes de la Législation luxernbourgeoise), Lamort, Piorret et Worms, fit paraitre chez Eshrens fils, puis chez Jullien \& La Quotidienne Luxembourgeoisex. Nous ignorons si Charles Munchen collabora à ce journail qui se disait apolitique.

Toujours est-il qu'il partageait avec ees personnes que le courtier s (35) jugeait ade qualtos s, des idees vaguement spirites et qưj ne refusait pas d'azsister a ess runambulesques réunions quit purant lieu entre autres chez la propriétaire de l'Hotel de Luxembourg, mon aleule Hastert Soos et pendant lesquelles on faisait tourner des tahles.

Que voulez-vous, c*Était la grande mode a laquelle un Hago resta fidèle jusqu'à sa mort tandis que Munchen s'en défit. tout de même à temps.

Vers 1858 Charles Murichen aequit le chateau et la ferme de Gro vels qui avaient appartomu à la famille Molitor et, tout au mains en location, a Gustave Weyer, aieul de Maurlee Constantin-Weyer, 'e iomancier connt, prix Goneourt 1928.

Féru, comme tous coux dex sorièpoque, de romantisme un peu laux, Munchen avait. fait flanquer le principal corps de hátiment du chātean de tours ef tourelles genre Windsoŕ, avec créneaux et machicoulis Et c'était du haut de ces tours que -- toujours la note romantique .. ses trois filles voyaient venir au galop de leurs chevaux les jeunes oferciers allemands, belges, français et luxembouxgeois qui prétendaient a leur main. (36)

La maison de la rue Philippe devint la propriété de Cnables Munchen après la mort de sea pere (1858) et mére. (1862).

Par arrété r. g-d. du 14. 1. 1868 nt fut nomme membre du Conseil d'Etat auquel il apponts un peu d'ain frais. Il entra le meme jour al Comité du Contentioux, en remplacement d'Emmanuel Servais. (37)

Le lenclemain il perclit sa Cemme. Bien que ses amis lui eussent recommandé de se remarier - de quol les bons amis ne se mélentils pas ! - . il ne suivit pas leur conseil.

De 1878 date sa promotion au grade de commandeur dans l'ordre national de la Couronne de Chene.

Il mourit subitement dans sa matson de ta rue Philippe, le 4. 1 1882, au cours d'une partie de carter avec une de ses filles.

Ses obséques, rehaussees par la participation de la musique miltaire, furent de celles qu'on réscrve aux personnaldés de maxque.

Le Conseil d'Etat, dignement représenté, n'avait pourtant délégué aucan orateur, jugeant probablement qu'en qlein hiver deux disoours étaient suffisants.

Arthur Feyden prononca des paroles d'adieu au nom du barreaa (les confrexes de Diekirch assistaient en loge) et Joseph Simoms paria au nom de la Loge dont les membres, revetus de leurs insignes, etaient acenmpagnés ảe đélégations de Metz, Trèves et. Nancy.

SOITRCES.
(1) A. Fegder, Diecours tunâhre, Lusemburger Zeitung du 9.1.1852. - S. Schmif, suticle necrologiques, id.
(3) I., Srateinh, Fssai d"hist. le le frave. mac. dans le G.-D. de Luxprabourg, 1939, PF. 41,12 .
(a) Ma-L. Schrobilgen, Ficlation du voyage de Guillaume II ete., 1811.
(4) Te Courrier $\mathrm{I}^{\prime \prime} 33$ du 24,4.1847.
(5) Rapport dis fonforhement an Hos, tu 18.3 .1848 , cite par A. Coilart, Ant Wege 2. Unabl. pp. 158/158.

(7) K. Mollar, Lahen und Bristo Laurente TT, g. 484 mb .
(8) Le Courriex, suppl. n' $37,1948$.
(9) E. Sceratis, Autoblogrephie, 189, p. 19., Archtwes ats Gouv. Chabic de La Haye fande 7 , citeen par V. Molitor, Histeite de Pidiolosic polit. dans La G. D. de Luserusboarg, 1689 , P. 75.
(10) Lu Hichard, La Consfitution de 1848, 1894, pp. 25, 58 ss.. $155 \mathrm{~s} 5 ., 107 \mathrm{ss}$.
(11) If. Graber, Sclutirage und verfastungstrisis in Litxembing, 7915, p. 21.
(12) 7. Goodas, la genise de is Con;titution de 7848 , Luxemburger Wort, novb. 1948 ,
(19) J, Hess, Gedewhea zura Taz, Letzeburger Jeyrazal siu 18.11.1948.
(14) B. Serpats, op, cit. P. 20.
(15) $p$. Matiendorft', op. eit., p. 162.
(16) J. Goedert, A propos da $100^{\circ}$ amaiv, de 1848, C. L. an 0. 1049.
(1i) P. Muliendorif, up. cit., chap. A Aus den Verhnndungen der Deutsehen Nationalversanulung o. P. 140 ss, - Cf. égelernent A. Sprancit, L'histoire du G. D. de Luxembourg ot ta propagands ailem. pendiant la guerre, D'Ilemecht $n^{3}$ \$1, 1946.
(18) Le Courrier $\mathbf{n}^{a} 48$ du 7.6.1848.
(19) E. Serpais, op, cit-, D. 21.
(20) Eckermanns Gespeache mit Grethe, Ed. Rirkhauser, 1. 658 ks .
(31) E. Servais, op. sit, p, 21.
(23) A. Cotlart, op. cit., p. 218. - P.-J. Muilter, Tatsachen. p. 214.
(23) .I. Ganiert, I.a genisa ae la Const. de 1843, VI, Luxernburger Wort, novb. 3945.
(24) 2. Serwaic, op. elt., p. 21.
(26) Lettre tu 16.2 . 1864 du ministre des Foys-Bas à Ferlin au ministére de Tornaco eite puc J, ouvodi, Die wirtach. Entwieklung dus Greßh. Laxemburg iursertadb dos Deutshen Zolverains, 1921, P-189, ouvrage guil serait si precieux s'il mo fourmillait pas de coquilles.
(27) Lettric du 55.1 .1855 de Fornaca an ininiatre de Pruge a La Haye.
(28) Fardee 1084;35, Arch. du gouv, Kbg, 1857/80-
(29) Citos par J. Dxwaid, op. cit., p. 213.
( $\$ 0$ ) E. Scrats. Op, est. Dp. 00 - 04 .
(31) 1. Leconte, ta 2ar bat. de tirailieurs on les volontaires laxhg. de Claises, 10afi,
(32) N. van Weruake, Catalogue deraript if dew manusarifts coarsorviza a la Aibionthéque de ha section hist. de PInstitet \& - Ci. 1897.
(33) Pabl. de I'Inst., S.S., t. V, 1017, p. 43.
(34) Burletin de POydre nass. dans te G,-D, de Luxembowg, n ${ }^{\circ} 3$, 1301. p. 35 , Le fumbe cité par a la Concortion, ganviar 1930 , p. 28.
(38) Lo Courrict, mai 1858 .
 150\%, y. 18:
(37) P. Rupherf, Lee Gemvi, le Consenf deEtat et ha Chambre Hatal. du Gi-D. de Luxtr de 1851-1989, Pp, 119-120.


[^0]:    1) Cahiors luxambangteais 1944, Vodographie de Mersah P, 314.
[^1]:    …
    avec ba Ludhesjon de charles Munctien at ba Tage ( 18 sha) doit ctre mise en comslation tant
    
    

[^2]:    *) Cela n'empéchait pas qu'au seín de sa famille on ne parlatt et ecrivait que le francak,
     maid sonts pritexte qu'jil ignorait eefte lanizue!

[^3]:    ${ }^{*}$ Te remplacement de lexpression congrezelion qui se trouvazz dans le rapport
    
     cath., 1926, pp. 100, 1024 .
     dans is a tome de P. Mullendorlf, p. 2fir ainsi que loarticle du Lexemburner Wort du 23.3.1818.

[^4]:    1) P. Mustendoris est persuade que c'est ue passage concernant mutra matiansint e et
     sorlie : ADso mastete sich fortan an Deutechalancls malichtigen Stammie die ekethafte
     darum obure Ehre. : (IF)
[^5]:    
     misemhmoricais.

